Ville d'Annemasse
Direction Générale
/VL/549381

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 8 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, le huit mars, à dix-huit heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique en mairie d'Annemasse, sous la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY, maire d'Annemasse

Présents : MM. les membres du conseil municipal en exercice

Absents représentés :	**Mandataires :**
Madame Agnès CUNY	Monsieur Michel BOUCHER
Monsieur Julien BEAUCHOT (arrivée en cours de séance)	Monsieur Nabil LOUAAR
Madame Raymonde AUGUSTIN	Madame Madeleine FOURNIER
Monsieur Robert BURGNIARD	Monsieur Safah BENATTIA
Madame Sylvie MÉLINE	Monsieur Matthieu MÉNARD-DURAND
Monsieur Patrick LOCHON	Madame Louiza LOUNIS
Madame Sophie FRADET	Madame Dominique LACHENAL
Madame Myléne SAILLET	Madame Maryline BOUCHÉ
Madame Diane NKOU	Madame Isabelle UCAR
Madame Aude DENOS	Madame Annie DEROME
Monsieur Yves FOURNIER	Monsieur Jonathan NAVILLE
Madame Caroline DURET-NASR	Monsieur Sylvain BOGEAT

Absents excusés :

Absents :
Monsieur Aden KURT (Arrivée en cours de séance)
Monsieur Gilles RIGAUD
Madame Samra BENZIADI

Secrétaire de Séance :
Monsieur Christian AEBISCHER

ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE LA SEANCE

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 23 novembre 2017

DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES :

Affaires Générales

Marchés publics

Décisions ne faisant plus l'objet d'un acte matérialisé et numéroté à compter de 2018

COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR ET FAISANT L'OBJET D'UNE DELIBERATION

AFFAIRES GENERALES

1) Représentation de la Ville dans les établissements scolaires - Modification de la représentation au lycée Jean Monnet

ANIMATION DU TERRITOIRE

Culture, International et Citoyenneté

2) Soutien de la ville d'Annemasse au projet de construction d'une école passive et d'un programme de sensibilisation au développement durable à Darou (Sénégal).

Événementiel et Vie associative

3) Complexe Martin Luther King (MLK) – Modification du règlement intérieur et de ses annexes et de la convention type pour l'utilisation des salles et/ou des zones extérieures du complexe

Sports

4) Clubs sportifs dont la subvention annuelle dépasse 23 000 € - Convention de partenariat à intervenir entre la Ville et les clubs concernés

COHESION SOCIALE

Éducation

5) Règlement périscolaire – Modification

Jeunesse, Politique de la Ville et Démocratie Participative

6) Protocole de préfiguration du projet de renouvellement urbain d'Annemasse Agglomération – Quartier Perrier-Livron-Château Rouge / Convention entre la Caisse des Dépôts et la ville d'Annemasse en vue du cofinancement de la mission d'ingénierie relative à l'étude pour la réalisation d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire

AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT URBAIN

Urbanisme et Foncier

7) Permis de démolir – Autorisation de déposer une demande pour un bâtiment communal situé place des Marchés à Annemasse

8) Vente d'une licence IV

ADMINISTRATION DE LA CITE

Finances

9) Débat sur les orientations budgétaires (DOB) 2018

10) Mandatement avant le vote du budget primitif 2018 - Dépenses d'investissement

11) PLH - Convention financière entre Annemasse-Les Voirons Agglomération, la ville d'Annemasse et SCIC Habitat – Opération « Quai d'Arve » sise 20, quai d'Arve

12) PLH - Convention financière entre Annemasse-Les Voirons Agglomération, la ville d'Annemasse et Erilia – Opération « Le Cèdre Bleu » sise 22, rue du Chablais

13) Garantie d'emprunt – Halpades – Réaménagement prêt CDC n°1007944 par la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes - Opération « Arpège » - Prêt de 1 367 744,37 €

14) Garantie d'emprunt – Halpades – Réaménagement du prêt CDC n°1097840 par la Société Générale - Opération « Le Chorus (2 PLS) » - Garantie à hauteur de 197 109,09 €

RESSOURCES, ORGANISATION ET MODERNISATION

Ressources Humaines

15) Programme pluriannuel des formations en union 2018 - 2019

OUVERTURE DE LA SEANCE

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Monsieur le Maire : « *Mesdames, Messieurs, je vous propose de commencer ce conseil municipal. Il y a des absences dues à une série de maladies. Cela arrive. Il parait que ce sont des bronchites. Il y a donc un certain nombre de procurations* (cf. page 1). »

Michel BOUCHER : « *Il faut dire que Madame NKOU n'est pas malade. Elle vient juste d'accoucher.* ».

Monsieur le Maire : « *Oui, Madame Diane NKOU n'est pas malade. Elle vient d'accoucher. Ce n'est pas une maladie. Nous tenons à le signaler, et nous lui souhaitons beaucoup de bonheur avec son bébé.*»

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient de désigner un(e) secrétaire de séance parmi les conseillers municipaux présents dans l'assemblée.

Monsieur le Maire : « *Je vous propose de désigner un secrétaire de séance. Monsieur AEBISCHER.*»

Monsieur Christian AEBISCHER est désigné secrétaire de séance

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 23 novembre 2017.

Monsieur le Maire : « *Vous avez à approuver le PV du 23 novembre. Y a-t-il des questions ou des remarques sur ce PV ?* »

Le procès-verbal de la séance du 23 novembre est approuvé à l'unanimité.

DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES :

Monsieur le Maire : « *Comme d'habitude, nous avons des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités. Si vous le souhaitez, vous pourrez demander des informations à la Direction Générale.* »

Affaires Générales

* **Décision n° 2018.020** – Renouvellement d'une concession au cimetière n° 2 – Madame CARRENO

* **Décision n° 2018.021** – Délivrance d'une concession au cimetière n° 3 – Madame SEBILLOT

* **Décision n° 2018.022** – Renouvellement d'une concession au cimetière n° 3 – Madame BERTIN

* **Décision n° 2018.023** – Mandat donné à Maître Sébastien BOUVIER, avocat au Cabinet RIERA-TRYSTRAM-AZEMA, pour l'instance en cours devant le Tribunal de Grande Instance de THONON-LES-BAINS (affaire BECQUET/LEVY)

* **Décision n° 2018.024** – Renouvellement d'une concession au cimetière n° 3 – Madame VIGNY

* **Décision n° 2018.025** – Renouvellement d'une concession au cimetière n° 3 – Monsieur MARCHESI

* **Décision n° 2018.026** – Renouvellement d'une concession au cimetière n° 2 – Madame JOLY

* **Décision n° 2018.027** – Mandat donné au Cabinet d'avocats Philippe PETIT et associés pour l'instance en cours devant le Tribunal Administratif de GRENOBLE (affaire Ville d'Annemasse/JOURNET)

*** Décision n° 2018.028** – Délivrance d'une concession au cimetière n° 3 – Monsieur DIMIC

*** Décision n° 2018.029** – Mandat donné à Maître Sébastien BOUVIER, avocat au Cabinet RIERA-TRYSTRAM-AZEMA, pour l'instance en cours devant le Tribunal de Grande Instance de THONON-LES-BAINS (affaire BEAUCHOT/LANCIEN)

*** Décision n° 2018.031** – Mise à disposition de la salle « Mont Blanc » de la Maison Pour Tous Nelson Mandela au profit de l'association « Lémandragore »

*** Décision n° 2018.032** – Renouvellement d'une concession au cimetière n° 3 – Monsieur GALLAND

*** Décision n° 2018.035** – Renouvellement d'une concession au cimetière n° 3 – Madame SANTOLI

*** Décision n° 2018.036** – Délivrance d'une concession au cimetière n° 2 – Monsieur HIKLI

*** Décision n° 2018.037** – Renouvellement d'une concession au cimetière n° 3 – Mesdames DESNOUX et BEVILLARD

*** Décision n° 2018.038** – Renouvellement d'une concession au cimetière n° 3 – Madame RUIZ DOS RAMOS

*** Décision n° 2018.039** – Renouvellement d'une concession au cimetière n° 3 – Monsieur HAMEL

*** Décision n° 2018.042** – Délivrance d'une concession au cimetière n° 2 – Monsieur MANESSE

*** Décision n° 2018.044** – Renouvellement d'une concession au cimetière n° 2 – Madame CRAMPEL-COMBEY

Marchés publics

*** Décision n° 2018.030** - Contrat de maintenance du matériel informatique des écoles publiques d'Annemasse avec la société TILT INFORMATIQUE, 26 avenue des Prés Verts 74200 THONON-LES-BAINS. Le contrat est conclu jusqu'au 31 décembre 2018. Le montant de la prestation s'élève à 3 960,00 € HT soit 4 752,00 € TTC pour un crédit initial de 130 heures de maintenance.

*** Décision n° 2018.033 -** Avenant au contrat de service pour l'ESPACE FAMILLE conclu avec la Société ARPEGE sise 13 rue de la Loire – CS 23619 - 44236 St SEBASTIEN SUR LOIRE CEDEX à compter du 1er janvier 2018.
Ledit avenant, qui prendra effet à compter de sa date de notification, porte sur la modification des conditions de facturation de l'acquisition de la licence serveur web ESPACE FAMILLE. Cette acquisition fera l'objet d'une facturation annuelle à chaque début d'année, à savoir :
- pour la première année du contrat : une facturation de 6 822,67 € HT soit 8 187,20 € TTC ;
- pour la deuxième année du contrat : une facturation de 6 822,67 € HT soit 8 187,20 TTC ;
- pour la troisième année du contrat : une facture de 6 822,66 € HT soit 8 187,19 € TTC.
La facturation de la maintenance du produit et de l'assistance téléphonique demeure inchangée, à savoir :
- un coût annuel de 573,15 € HT soit 687,78 € TTC. Ce montant sera revalorisé au 1er janvier de chaque année sur la base du taux de révision annuel ARPEGE.

*** Décision n° 2018.034** - Avenant au contrat de service pour l'ESPACE CITOYENS conclu avec la Société ARPEGE sise 13 rue de la Loire – CS 23619 - 44236 St SEBASTIEN SUR LOIRE CEDEX à compter du 1er janvier 2018.
Ledit avenant, qui prendra effet à compter de sa date de notification, porte sur la modification des conditions de facturation de l'acquisition de la licence serveur web ESPACE CITOYENS. Cette acquisition fera l'objet d'une facturation annuelle à chaque début d'année, à savoir :
- pour la première année du contrat : une facturation de 4 142,67 € HT soit 4971,20 € TTC ;
- pour la deuxième année du contrat : une facturation de 4 142,67 € HT soit 4971,20 € TTC ;
- pour la troisième année du contrat : une facturation de 4 142,66 € HT soit 4 971,19 € TTC.
La facturation de la maintenance du produit et de l'assistance téléphonique demeure inchangée, à savoir :
- un coût annuel de 430,46 € HT soit 516,55 € TTC. Ce montant sera revalorisé au 1er janvier de chaque année sur la base du taux de révision annuel ARPEGE.

*** Décision n° 2018.040** - Contrat de services du progiciel MarcoWeb (aide à la rédaction des documents relatifs aux marchés publics) avec la société AGYSOFT – Parc Euromédecine II – 560, rue Louis Pasteur – 34790 GRABELS.
Le montant annuel des prestations s'élève 4 164,00 € H.T.
Le présent contrat est conclu à compter de sa notification jusqu'au 26/01/2021.

*** Décision n° 2018.041** - Contrat de maintenance du logiciel Civil Net Finances (gestion financière) avec la société CIRIL domiciliée au 49 avenue Albert Einstein – BP 12074 – 69603 VILLEURBANNE Cedex.
Le présent contrat est conclu à compter de sa notification jusqu'au 16 juin 2021.
Le montant de la redevance annuelle s'élève à 8 171,84 € H.T. soit une redevance trimestrielle de 2 042,96 € H.T.
Le prix est révisable annuellement dans les conditions prévues au contrat.

*** Décision n° 2018.043** - Contrat d'aide juridique à la décision (soutien et accompagnement par téléphone) avec la Société SVP sise 3, rue Paulin Talabot, 93585 SAINT-OUEN Cédex, pour une durée d'un an à compter du 20 mars 2018.
Le coût mensuel de la prestation s'élève à 715 € H.T.

Décisions ne faisant plus l'objet d'un acte matérialisé et numéroté à compter de 2018

*** Décision du 23 janvier 2018 – Marché n° 15 BEB 17**
Avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du groupe scolaire les Hutins conclu avec le groupement TEKHNE Sarl d'Architecture – 69 (mandataire) / DENIZOU - 69 / PIERRON DPI – 69 / ITF – 73 / ACI – 69 / PEUTZ & Associés – 75 / ARBORESCENCE – 69.
Sur avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 9/1/18, l'objet de cet avenant est de confier au mandataire la mission OPC (Ordonnancement, Pilotage, Coordination) initialement confiée au bureau GTIF dont le marché vient d'être résilié. Pour réaliser une partie de cette mission, la Sarl Tekhné déclare faire appel à un sous-traitant (ARBOTECH).
D'un montant total de 73 900 € HT, cet avenant représente ainsi un montant total cumulé de 18,84% du montant initial du marché.
Montant du marché initial : 599 000 € HT
Avenant n°1 pris en décembre 2016 (forfait définitif de rémunération) : 38 965 € HT
Présent avenant n°2 : 73 900 € HT
Nouveau montant du marché : 711 865 € HT
Imputation budgétaire : 2313-213 opération1051
Le délai global prévisionnel du marché est porté à 51 mois, hors période de garantie de parfait achèvement.

*** Décision du 30 janvier 2018 – Marché subséquent n° 17 BEB 23**
Maîtrise d'oeuvre pour la mise en accessibilité des bâtiments communaux – Marché subséquent n°1 lot°2 – BATISAFE – 73 Méry

La Ville est soumise à la réglementation et aux échéances liées à la mise en accessibilité des Installations ouvertes au public et des ERP (établissements recevant du public dont elle est propriétaire ou occupant. Considérant le nombre important de bâtiments concernés et le besoin d'échelonner les opérations dans le temps et entre les prestataires pour la maîtrise d'oeuvre, elle a passé en octobre 2017, après appel d'offres ouvert, des accord-cadres mono-attributaires de maîtrise d'oeuvre à marchés subséquents décomposés comme suit :

Lot n°1 – 13 bâtiments : ACCEO – 69 Lyon
Lot n°2 – 11 bâtiments : BATISAFE – SAS CAP ERP – 73 Méry
Lot n°3 – 9 bâtiments : Groupement INGEMETRIE SAS (13 La Roque d'Antheron - siège social) / ACCESSMETRIE SAS (13) / BOST INGENIERIE (42)

A chaque survenance d'un besoin se rapportant à l'objet de l'accord-cadre, la Ville confie à chaque titulaire un ou plusieurs marchés subséquents comprenant les prestations de maîtrise d'oeuvre nécessaires à l'opération ou aux opérations concernées. Les taux de rémunération des marchés subséquents sont ceux de l'accord cadre avec une tolérance d'ajustement de 10% en plus ou en moins.

Il est aujourd'hui passé un marché subséquent pour le lot n°2 avec BATISAFE pour 2 bâtiments dans les conditions suivantes :

Opération	Contenu mission	Montant HT	Total HT
Ecole élémentaire Marianne COHN	Mission Etude d'éclairement : 1 850,00 €HT Missions de base + EXE + OPC : 4 500 €HT (Taux de rémunération : 15 % Enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux : 30 000 €HT)	6 350 €	7 235 €
Espace Martin Luther King	Missions de base + EXE + OPC : (Taux de rémunération : 30 % Enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux : 2 950 €HT)	885 €	
Lexique : EXE (études d'exécution) ; OPC (ordonnancement pilotage coordination)			

*** Décision du 31 janvier 2018 – Marché subséquent n° 17 BEB 17**
Contrôle technique pour la mise en accessibilité des bâtiments communaux – Marché subséquent n°1 lot°1 – SOCOTEC – 74 Cran-Gevrier

La Ville est soumise à la réglementation et aux échéances liées à la mise en accessibilité des Installations ouvertes au public et des ERP (établissements recevant du public dont elle est propriétaire ou occupant. Considérant le nombre important de bâtiments concernés et le besoin d'échelonner les opérations dans le temps et entre les prestataires pour le contrôle technique, elle a passé en avril 2017, par procédure adaptée, des accord-cadres mono-attributaires de contrôle technique à marchés subséquents décomposés comme suit :

Lot n°1 – 13 bâtiments - SOCOTEC – 74 CRAN GEVRIER
Lot n°2 – 11 bâtiments - SOCOTEC – 74 CRAN GEVRIER
Lot n°3 – 9 bâtiments - DEKRA – 74 ANNECY
Lot n°4 – 10 bâtiments - DEKRA – 74 ANNECY
Lot n°5 – 13 bâtiments - QUALICONSULT – 74 CRAN GEVRIER

A chaque survenance d'un besoin se rapportant à l'objet de l'accord-cadre, la Ville confie à chaque titulaire un ou plusieurs marchés subséquents comprenant les prestations de contrôle technique nécessaires à l'opération ou aux opérations concernées. Les taux horaires des marchés subséquents sont ceux de l'accord cadre avec une tolérance d'ajustement de 15% en plus ou en moins selon la complexité de l'opération.

Il est aujourd'hui passé un marché subséquent pour le lot n°1 avec SOCOTEC pour 2 bâtiments dans les conditions suivantes :

Opération	Montant HT	Total HT
Ecole élémentaire Marianne COHN	2 380 €HT (inclut l'attestation d'accessibilité aux personnes handicapées)	4 400 €
Espace Martin Luther King	2 020 €HT (inclut l'attestation d'accessibilité aux personnes handicapées)	

*** Décision du 05 février 2018 – Marché subséquent n° 17 BEB 22**
Maîtrise d'oeuvre pour la mise en accessibilité des bâtiments communaux – Marché subséquent n°1 lot°1 – ACCEO – 69 Ecully

La Ville est soumise à la réglementation et aux échéances liées à la mise en accessibilité des Installations ouvertes au public et des ERP (établissements recevant du public dont elle est propriétaire ou occupant. Considérant le nombre important de bâtiments concernés et le besoin d'échelonner les opérations dans le temps et entre les prestataires pour la maîtrise d'oeuvre, elle a passé en octobre 2017, après appel d'offres ouvert, des accord-cadres mono-attributaires de maîtrise d'oeuvre à marchés subséquents décomposés comme suit :

Lot n°1 – 13 bâtiments : ACCEO – 69 Lyon
Lot n°2 – 11 bâtiments : BATISAFE – SAS CAP ERP – 73 Méry
Lot n°3 – 9 bâtiments : Groupement INGEMETRIE SAS (13 La Roque d'Antheron - siège social) / ACCESSMETRIE SAS (13) / BOST INGENIERIE (42)

A chaque survenance d'un besoin se rapportant à l'objet de l'accord-cadre, la Ville confie à chaque titulaire un ou plusieurs marchés subséquents comprenant les prestations de maîtrise d'oeuvre nécessaires à l'opération ou aux opérations concernées. Les taux de rémunération des marchés subséquents sont ceux de l'accord cadre avec une tolérance d'ajustement de 10% en plus ou en moins.

Il est aujourd'hui passé un marché subséquent pour le lot n°1 avec ACCEO pour l'école La Fontaine dans les conditions suivantes :

Opération	Contenu mission	Montant HT	Total HT
Ecole élémentaire 1 La Fontaine	Mission DIAGNOSTIC : 400 €HT Missions de base + EXE : 320 €HT (Taux de rémunération : 20 % Enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux : 1 600 €HT) Mission OPC : 80 €HT	800 €	2 170 €
Ecole élémentaire 2 La Fontaine	Mission DIAGNOSTIC : 400 €HT Missions de base + EXE : 48 €HT (Taux de rémunération : 24 % Enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux : 200 €HT) Mission OPC : 12 €HT	460 €	

Ecole maternelle La Fontaine	Mission DIAGNOSTIC : 400 €HT Missions de base + EXE : 408 €HT (Taux de rémunération : 24 % Enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux : 1 700 €HT) Mission OPC : 102 €HT	910 €	
Lexique : EXE (études d'exécution) ; OPC (ordonnancement pilotage coordination)			

*** Décision du 07 février 2018 - Marché n° 18 BEV 01**
Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux de dépollution des terrains du futur parking de la gare d'Annemasse – marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables (article 30.1.8° du Décret marchés publics du 25/03/2016 pour les prestations d'un montant inférieur à 25 000 €HT) – attribué à SCE – 69 Bron Agence de Lyon) pour un montant de 16 170 €HT.

Les travaux devront être réalisés selon les normes en vigueur et conformément au plan de gestion établi (gestion de la source concentrée ainsi que des déblais prévisibles dans les zones à dépassement des valeurs ISDI). Les missions confiées à l'AMO consistent à assister la Ville dans la phase études en établissant notamment les pièces qui permettront de lancer les marchés de travaux et à assurer le suivi des travaux.

Les prestations démarrent à la notification du marché.

COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Compteurs Linky - Réponse de la Ville aux courriers reçus en mairie

Monsieur le Maire : « *Comme vous le savez, lors du dernier conseil municipal, nous avons entendu une déclaration – hors séance du conseil - de la représentante du collectif "Stop Linky 74", Madame Mireille KREUTZER. Depuis, nous avons reçu toute une série de lettres et pétitions. Voilà la réponse que j'ai faite à ces courriers. Je crois d'ailleurs que vous l'avez dans vos dossiers :*

"Madame, Monsieur,

Vous avez réagi par pétition ou par courrier à l'annonce par Enedis du remplacement des anciens compteurs électriques par de nouveaux, appelés "Linky". Vous le savez sans doute, en amont du Conseil municipal d'Annemasse du 29 janvier, Madame Mireille KREUTZER, représentante du collectif "Stop Linky 74", a pu se faire la porte-parole de vos légitimes préoccupations.

La décision d'installation de ces compteurs, pour laquelle, nous le déplorons, les communes et l'Agglomération n'ont été qu'informées, relève uniquement d'Enedis, seul gestionnaire du réseau.

La Loi ne donne aucune compétence au Maire en la matière et les délibérations municipales sont malheureusement entachées d'illégalité : voir notamment les décisions des Tribunaux Administratifs de Nantes et de Bordeaux en 2016 et Pau en 2017 qui ont suspendu des délibérations de conseils municipaux. D'autres informations que l'on peut notamment trouver sur le site d'un organisme indépendant comme "Que Choisir" viennent alimenter débats et réflexions.

Cependant, vous pouvez compter sur mon intervention auprès d'Enedis pour que le choix de chacun ou des copropriétés et le respect des règles de l'État de droit soient effectifs.
Juridiquement, les compteurs situés à l'intérieur d'une habitation nécessitent l'autorisation d'intervention des propriétaires. Par ailleurs, le comportement parfois brutal d'installation en force par Enedis ou ses sous-traitants n'est tout simplement pas tolérable.

La Cour des Comptes, elle-même, haute institution de notre République, vient dans son rapport du 7 février dernier, d'appeler à mettre le consommateur au centre du dispositif de renouvellement des compteurs électriques et juge que la communication a été insuffisante. Nous vous engageons donc à poursuivre le débat public pour que le Gouvernement et le Législateur s'expriment sur les dispositions que vous dénoncez.

Je vous remercie, etc."

Depuis, comme je m'y étais engagé dans ce courrier, j'ai rencontré Enedis, accompagné de Monsieur Jean-Luc SOULAT, vice-président d'Annemasse Agglo en charge du Développement Durable. Nous avons d'abord écouté Enedis et nous leur avons demandé un certain nombre de précisions. A noter que depuis que la campagne est lancée, plus de 10 000 compteurs ont déjà été installés sur l'agglomération annemassienne, ce qui fait que le processus est très largement engagé. Nous avons ensuite insisté, avec Jean-Luc SOULAT, sur le respect de la propriété. C'est-à-dire que le choix de chacun, des copropriétaires, soit respecté, comme le prévoit la loi, tout simplement. Cela relève de la responsabilité de chacun. Nous avons également demandé - c'est ce qui avait été demandé par la Cour des Comptes et nous avons aussi demandé la même chose même si nous sommes moins importants que la Cour des Comptes – nous avons demandé que l'information soit plus large et qu'une communication soit réalisée plus en amont de la date d'installation éventuelle des nouveaux compteurs. Sur ces exigences, Enedis s'est engagé à faire pour le mieux. Je voulais simplement vous donner ces éléments, à titre d'information, suite à l'intervention qui a eu lieu lors du dernier conseil municipal.

Je vous propose maintenant de passer à l'ordre du jour de ce conseil. »

QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR ET FAISANT L'OBJET D'UNE DELIBERATION

AFFAIRES GENERALES

1) Représentation de la Ville dans les établissements scolaires - Modification de la représentation au lycée Jean Monnet

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire : « *Nous commençons par une représentation de la Ville dans les établissements scolaires avec une modification de la représentation au lycée Jean Monnet. L'ancienne représentation était assurée par Salah BENATTIA avec Pascale MAYCA en suppléante. Nous vous proposons une nouvelle désignation : en titulaire, Isabelle UCAR et en suppléante, Pascale MAYCA qui n'a pas demandé à changer.* »

Le conseil municipal a procédé, par délibération en date du 16 juillet 2015, à la désignation des représentants de la Ville au lycée Jean Monnet.

Il est proposé au conseil municipal de modifier cette représentation comme suit :

Ancienne désignation	Nouvelle désignation
1 titulaire : S. BENATTIA	1 titulaire : I. UCAR
1 suppléante : P. MAYCA	1 suppléante : P. MAYCA

Monsieur le Maire : « *Y a-t-il des remarques ? Madame MAYCA* ».

Pascale MAYCA : « *Je n'ai pas demandé à changer et je suis toujours présente. Je voudrais simplement signaler qu'il est bon de prévenir le suppléant quand il y a un désistement pour ces réunions, de façon à ce que la réunion puisse aussi se tenir avec un représentant de la Mairie. Merci* ».

Monsieur le Maire : « *Il est tout à fait logique que le titulaire qui ne peut pas se rendre à une réunion prévienne le suppléant. C'est ce qui doit se passer régulièrement. Monsieur GACONNET* ».

Maxime GACONNET : « *Merci. J'ai adressé un courriel à votre cabinet il y a une dizaine de jours concernant la commission des terrasses. Puisque l'opposition est représentée aujourd'hui par Monsieur MÉNARD, je souhaitais savoir si la vraie opposition pouvait intégrer la commission des terrasses* ».

Monsieur le Maire : « *Votre demande est en cours d'étude et nous mettrons cette organisation au point. Nous ne pouvons pas le faire aujourd'hui, mais nous le ferons dans le cadre habituel, lors du prochain conseil municipal. Vous avez raison de poser à nouveau la question. Je mets aux voix la nouvelle délégation au lycée Jean Monnet. Pas d'oppositions ni d'abstentions ?* ».

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

DESIGNE Madame Isabelle UCAR pour représenter la ville d'Annemasse au sein du lycée Jean Monnet, en remplacement de Monsieur Salah BENATTIA, Madame Pascale MAYCA demeurant suppléante.

Monsieur le Maire : « *Merci. Nous passons au soutien apporté par la Ville d'Annemasse, dans le cadre de la coopération décentralisée, au projet de construction d'une école passive et d'un programme de sensibilisation au développement durable à Darou, au Sénégal. Madame ZAGHOUANE.*»

ANIMATION DU TERRITOIRE

Culture, International et Citoyenneté

2) Soutien de la ville d'Annemasse au projet de construction d'une école passive et d'un programme de sensibilisation au développement durable à Darou (Sénégal)

Rapporteur : Laetitia ZAGHOUANE

Laetitia ZAGHOUANE : « *Merci Monsieur le Maire. En cette journée internationale des droits des femmes, j'ai le plaisir de présenter une délibération qui permettra d'améliorer l'égalité femmes/hommes pour l'accès à la scolarité, puisqu'il s'agit d'un soutien au projet de construction d'une école qui permettra, notamment aux filles, de pouvoir être scolarisées. Il s'accompagne d'un programme de sensibilisation au développement durable. Cela se passe dans la commune de Darou, au Sénégal, dans la région de Thiès.*
Il s'agit d'une demande d'accord de principe pour l'aide au financement de cette école. Nous ne sommes pas en présence d'une délibération qui octroie un financement, mais cet accord de principe permettra au porteur de projet d'avancer et de trouver d'autres financements.
La commune de Darou, accompagnée par l'association "Yelen", sera maître d'ouvrage du projet. Yelen s'occupera de collecter les financements et de suivre le bon déroulement du chantier, dans le respect des normes et du budget. "Yelen Sénégal" sera notre interlocuteur sur place. »

En vertu d'une Déclaration de Politique de Solidarité Internationale approuvée par délibération du conseil municipal du 23 avril 2015, la ville d'Annemasse mène une politique de solidarité internationale « Ici-& Là-Bas » et de soutien aux acteurs locaux engagés dans ce domaine.

Par lettre en date du 28 novembre 2017, Monsieur Magor KANE, Maire de la Ville de Darou au Sénégal, a sollicité la Ville en vue d'un partenariat et d'un soutien financier pour la construction d'une école « passive », comme inscrite dans son Plan Communal de Développement.

La Ville de Darou s'engage à mettre à disposition le terrain nécessaire pour la construction – conformément à la délibération de son conseil municipal – ainsi que le personnel enseignant, au titre de sa compétence en matière d'éducation.

Afin de mener à bien ce projet, la Ville de Darou a délégué la maîtrise d'ouvrage à l'ONG Yelen, sous la forme d'une coordination entre Yelen France et son partenaire Yelen Sénégal. L'ONG Yelen France est fortement impliquée sur le territoire de l'agglomération annemassienne dans le domaine de la coopération décentralisée et des solidarités internationales.

Pour ce projet, Yelen France a travaillé en partenariat avec le cabinet d'architectes "Architecture Concept" situé à Douvaine. L'objectif était d'aboutir à la mise en œuvre d'un « projet-pilote » visant à construire – avec transfert de savoir-faire - un bâtiment passif grâce à l'utilisation de matériaux durables et de mettre en place un programme de sensibilisation à la préservation de l'environnement. « *Nous sommes dans une logique d'éco-construction.* »

Afin de pouvoir mobiliser des financeurs (privés et publics), l'ONG Yelen sollicite une garantie d'aide à lancement de projet, sous la forme d'un accord de principe de la ville d'Annemasse s'engageant à soutenir l'opération et à participer à son financement. Il est ici précisé que le coût total de l'opération s'élève à 108 673 €.

Considérant que ce projet, d'une part :
- permettra la scolarisation de tous les enfants et par là-même l'égalité fille-garçon (« *notamment la scolarisation des filles qui, sans cela, resteraient à la maison pour s'occuper des tâches ménagères* »),
- s'inscrira dans une démarche d'éco-construction et d'éducation au développement durable,

et d'autre part :
- entre pleinement dans les objectifs fixés par la Ville d'Annemasse, en matière d'action internationale mais aussi de développement durable,

Il est proposé au conseil municipal :

- de donner son accord de principe au projet de construction d'une école « passive » avec mise en place d'un transfert de savoir-faire et d'un programme de sensibilisation à la préservation de l'environnement,

- de s'engager pour cela à verser une participation financière d'un montant total de 21 000 euros, sous réserve d'inscription au budget de la Ville, soit environ 20 % du coût total de l'opération, à répartir sur plusieurs exercices budgétaires, le premier versement pouvant intervenir avant fin 2018 (« *ces 20% seraient répartis sur trois exercices budgétaires, ce qui représenterait 7 000 euros par an* »),

- de dire que cet engagement financier ne vaudra que si l'ONG Yelen est en mesure de fournir à la Ville, au plus tard le 30 octobre 2018, des justificatifs d'engagements d'autres financeurs afin d'assurer au moins 75 % du budget global du projet.

Monsieur le Maire : « *Merci. Y a-t-il des questions ou des remarques sur ce dossier ? Monsieur RITZENTHALER* ».

Patrice RITZENTHALER : « *Oui. J'ai déjà une question. Qu'entendez-vous par "école passive" ? C'est quoi ? C'est une école où il ne se passe rien ou quoi ? Dites-le moi parce que moi je n'ai pas compris.*».

Monsieur le Maire : « *Nous apprécions votre humour, Monsieur RITZENTHALER, mais nous allons vous répondre* ».

Patrice RITZENTHALER : « *C'est la première fois que je vois ce terme. J'aimerais qu'on m'explique.* »

Michel BOUCHER : « *Bâtiment passif, c'est la première fois que vous en entendez parler ?* »

Patrice RITZENTHALER : « *Ben oui. Je ne suis pas dans le bâtiment.* »

Monsieur le Maire : « *Nous allons donc très rapidement vous dire de quoi il s'agit.* »

Michel BOUCHER : « *Ce n'est quand même pas la première fois que vous entendez parler d'un bâtiment passif en termes de construction ?* »

Patrice RITZENTHALER : « *C'est le bâtiment qui est passif ?* »

Michel BOUCHER : « *Évidemment, c'est le bâtiment qui est passif. Ce ne sont pas les élèves.* »

Patrice RITZENTHALER : « *J'ai vu qu'il s'agissait d'une école, donc j'ai mal compris.* »

Michel BOUCHER : « *Le terme passif ne s'applique qu'au bâtiment. Cela dit, c'est plus facile d'être un bâtiment passif là où il est situé que chez nous.* »

Patrice RITZENTHALER : « *Oui !* »

Monsieur le Maire : « *Oui, c'est vrai.* »

Magalie LUHO : « *J'aime beaucoup votre humour également.* »

Monsieur le Maire : « *Non, c'est la réalité.* »

Magalie LUHO : « *On attend de voir.* »

Monsieur le Maire : « *C'est la réalité. Je m'excuse de vous reprendre, Monsieur BOUCHER, mais pour qu'il n'y ait pas de confusion, y compris dans l'humour des uns et des autres, il faudrait expliquer ce qu'est la règle d'un bâtiment passif.* »

Michel BOUCHER : « *Je vais faire très simple. C'est un bâtiment qui ne consomme pas d'énergie. C'est-à-dire qu'il rend autant d'énergie qu'il en consomme, s'il en consomme. Voilà ce que l'on appelle un bâtiment passif.* »

Monsieur le Maire : « *Voilà. Vous voyez, Madame LUHO, ce n'était pas de l'humour. C'était la réalité. Merci d'avoir posé cette question. Monsieur RITZENTHALER.* »

Patrice RITZENTHALER : « *J'ai une demande de précision. L'ONG Yelen est-elle une association loi 1901 ? Je croyais que c'était plutôt réservé aux clubs de boulistes, mais visiblement ils ont de grandes activités, en loi 1901. Parce qu'en général, ces gens ont une comptabilité très réduite.* »

Monsieur le Maire : « *Vous ne parlez pas assez dans le micro, alors nous ne comprenons pas tout. C'est bizarre ce que vous dites !* »

Patrice RITZENTHALER : « *Je disais que l'ONG Yelen est une association qui est sous la loi de 1901. Je trouve cela bizarre, parce que je croyais que c'était plutôt réservé à des petits clubs. Je ne pensais pas qu'ils géraient des opérations de plusieurs centaines de milliers d'euros. Voilà, c'est tout. Je suis surpris que nous traitions avec des associations loi 1901.* »

Monsieur le Maire : « *Décidément, Monsieur RITZENTHALER, il faut vous apprendre beaucoup de choses aujourd'hui. Nous passons de la définition du bâtiment passif à la définition de la loi 1901. De très importantes associations mobilisant des budgets de plusieurs millions d'euros sont des associations loi 1901. Il y a aussi les petites associations, bien sûr, mais il y en a aussi de très importantes. Simplement, en fonction du montant total de leur exercice, elles sont dans l'obligation d'avoir une comptabilité, de rendre des comptes, d'avoir un vérificateur aux comptes, un expert-comptable,... Nous pourrions citer des tas d'exemples. Par exemple, le Groupement Transfrontalier Européen, qui n'est pas une petite association, est une association loi 1901. Je crois qu'elle a 34 000 adhérents et que son Assemblée Générale a lieu demain. C'est une association loi 1901. Yelen n'a sûrement pas le budget du GTE. Je ne pense pas. Ce statut n'est pas réservé aux petites associations. Ceci étant, y a-t-il d'autres remarques ? Monsieur BOGEAT.* »

Sylvain BOGEAT : « *Je me demandais simplement combien nous donnons chaque année pour l'aide internationale.* »

Monsieur le Maire : « *Je vais laisser la réponse à Madame ZAGHOUANE.* »

Laetitia ZAGHOUANE : « *Le budget total pour les solidarités internationales s'élève à 15 000 euros.* »

Sylvain BOGEAT : « *15 000 euros. Considérons-nous qu'avec ce budget, ce n'est pas du saupoudrage et que cette aide est vraiment efficace ? Nous avons un ministère des Affaires Étrangères, une Agence France Développement ou la Proparco. En tant que Ville, quelle est notre légitimité pour investir des fonds et être certains d'être les plus efficaces pour le faire ?* »

Laetitia ZAGHOUANE : « *Pardon. Il s'agit d'une coopération de commune à commune. Au titre de la subsidiarité, nous sommes au plus près des besoins. À Annemasse, nous considérons que nous avons une population et une diaspora africaine importante, et notamment sénégalaise. Elle se sent concernée par ces problématiques. Nous estimons donc qu'il y a un impact local fort à Annemasse qui justifie notre investissement en Afrique. Ensuite, il y a effectivement plusieurs échelons territoriaux en France, et c'est toujours important d'être au plus près des besoins et d'agir selon un principe de subsidiarité. Mais ici, dans une logique de coopération de commune à commune, il me semble que nous sommes les mieux placés pour pouvoir avancer.* »

Monsieur le Maire : « *Monsieur BOGEAT, cela vous convient-il ? Je pourrais simplement ajouter que ce que vient de préciser Madame ZAGHOUANE est résumé sur un document que nous avons adopté ici. C'est le programme général d'intervention, notamment dans le cadre des coopérations décentralisées. Nous l'appelons "les solidarités ici et là-bas". Madame ZAGHOUANE vient de dire à juste titre que nous assurons toujours un lien entre ce qui existe sur ce territoire et ce qui se passe là-bas. C'est la raison pour laquelle Yelen est une association d'ici mais est aussi implantée là-bas. C'est ce que nous avons notamment fait avec ATB, avec toute la collaboration que nous avions avec le Bénin, dans un premier temps, et le Burkina aujourd'hui. C'est aussi dans ce cadre que nous avons participé à la construction d'une école.*

Dans le cas de Darou, il y a aussi un autre élément tout à fait exemplaire : c'est le partenariat. Nous n'y allons pas tout seuls. Nous y allons en partenariat. Nous apportons notre engagement et nos valeurs de solidarité internationale. Ce partenariat est le moyen le plus efficace pour que l'action puisse aboutir. C'est la politique qui a été validée par la majorité de cette assemblée et je pense aussi par quelques membres de l'opposition. Je ne connais plus exactement le nombre de votants, mais reportez-vous au texte voté ici et intitulé "Solidarités ici et là-bas". Il donne toutes les précisions nécessaires pour expliquer le pourquoi de notre intervention.

Pas d'autres remarques ? Pas d'autres questions ? Puis-je mettre au vote ? Y a-t-il des abstentions sur cette délibération ? Y a-t-il des votes contre ? »

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'exception de Mme Duret-Nasr, M.Gaconnet, M.Bogeat, Mme Mayca, M.Ritzenthaler et de Mme Luho qui votent contre,

DONNE son accord de principe au projet de construction d'une école « passive » avec mise en place d'un transfert de savoir-faire et d'un programme de sensibilisation à la préservation de l'environnement,

S'ENGAGE pour cela à verser une participation financière d'un montant total de 21 000 euros, sous réserve d'inscription au budget de la Ville, soit environ 20 % du coût total de l'opération, à répartir sur plusieurs exercices budgétaires, le premier versement pouvant intervenir avant fin 2018,

DIT que cet engagement financier ne vaudra que si l'ONG Yelen est en mesure de fournir à la Ville, au plus tard le 30 octobre 2018, des justificatifs d'engagements d'autres financeurs afin d'assurer au moins 75 % du budget global du projet.

Monsieur le Maire : « *Merci. Nous passons à la délibération suivante qui concerne la modification du règlement intérieur et de ses annexes, et de la convention type pour l'utilisation des salles et des zones extérieures du complexe Martin Luther King. Madame DERÔME* ».

Événementiel et Vie associative

3) Complexe Martin Luther King (MLK) – Modification du règlement intérieur et de ses annexes et de la convention type pour l'utilisation des salles et/ou des zones extérieures du complexe

Rapporteur : Annie DEROME

Par délibération en date du 24 novembre 2016, le conseil municipal a approuvé le règlement intérieur du complexe Martin Luther King (MLK), y compris ses annexes, ainsi que la convention type pour l'utilisation des salles dudit complexe.

Après plusieurs mois de fonctionnement, une réécriture partielle de ces documents s'avère nécessaire pour corriger, compléter ou clarifier certaines dispositions qui ne sont pas ou plus adaptées au contexte actuel.

Certaines rectifications sont purement formelles. Il s'agit notamment :
- de retirer de ces documents les références au parking dit « des douanes » (qui n'est plus utilisable) et à la salle « municipale » (désormais dénommée salle « N°12 »),
- de remplacer les dénominations de « régisseur » et de « concierge » par « gestionnaire » et « agent polyvalent » du complexe MLK. « *Le régisseur est maintenant remplacé par un gestionnaire. Il fait fonction de régisseur, mais il va beaucoup plus loin dans la gestion du bâtiment.* »

D'autres rectifications ont pour objet de compléter ou repréciser certaines dispositions. Il s'agit par exemple :
- de compléter l'article 3 du règlement intérieur qui stipule que les utilisateurs doivent respecter l'heure de fin de mise à disposition des salles. Il est en effet nécessaire d'ajouter que l'horaire de début de mise à disposition doit également être respecté, « *Cet ajout nous a paru très nécessaire au vu d'une récente expérience. Quelqu'un avait demandé l'ouverture un dimanche matin à 8 heures et il est venu à 7 heures parce qu'il avait envie de venir plus tôt. Il a déclenché l'alarme et cela a provoqué la venue des concierges. S'il avait noté 7 heures, il y aurait eu quelqu'un, mais il avait noté 8 heures. Nous le ferons préciser dorénavant.*»
- d'indiquer que le tarif « Annemasse » ou « extérieur » est déterminé par la domiciliation de la copropriété et non par celle du syndic. « *Les syndics de copropriétés viennent souvent faire leurs assemblées générales à Martin Luther King. Le tarif Annemasse ou le tarif extérieur sera déterminé par la domiciliation de la copropriété. Si la copropriété est sur Annemasse, il n'y aura pas de problème. Ce sera à Annemasse, mais cela ne sera pas lié à l'adresse du syndic. Nous avons eu des petites discussions à ce sujet.* »

Enfin, un certain nombre de modifications plus substantielles concernent l'occupation des locaux et la tarification. Il s'agit principalement :
- d'autoriser les activités bruyantes dans toutes les salles du complexe (dans la version actuelle, ces activités ne sont possibles que dans la salle N°12 et la salle polyvalente), « *J'entends par "bruyantes" des activités plutôt musicales et ce, dans toutes les salles du complexe, puisque maintenant nous avons ouvert les salles du complexe aux associations qui souhaitent faire des activités. Je donne comme exemple un concours de piano. Des chorales viennent aussi répéter, étant bien entendu que les agents font très attention à ne pas mélanger les genres. C'est-à-dire que le soir où il y a une animation bruyante, nous n'accueillerons pas une activité qui a besoin de silence à côté. Nous faisons confiance aux agents pour respecter le confort de tout le monde.* »
- de donner la priorité, en cas de concomitance des réservations, aux associations annemassiennes dûment enregistrées à la Maison des Associations (MDA). « *Si ce sont deux associations annemassiennes inscrites à la Maison des Associations, nous prendrons la première arrivée. Par contre, si une association annemassienne inscrite à la Maison des Associations et une association annemassienne non inscrite arrivaient en même temps,*

la priorité serait donnée à l'association inscrite. L'autre pourra bien sûr venir, mais elle ne sera pas prioritaire par rapport à la date. » Il est ici précisé que la notion d'enregistrement à la MDA n'apparaissait pas jusqu'alors dans les documents,
- de prévoir la restitution des chèques de caution, par voie postale, au maximum 15 jours après la date d'état des lieux de sortie au lieu d'une restitution le jour même, le cachet de la poste faisant foi, « *La restitution des chèques de caution se faisait jusqu'à présent le jour de remise des clés. C'est-à-dire que nous faisions un état des lieux et nous rendions le chèque de caution. Nous avons eu des mauvaises surprises dans les jours qui ont suivi. Nous avons donc décidé d'attendre une quinzaine de jours pour mieux vérifier tous les endroits avant de restituer le chèque de caution.* »
- de remplacer la tarification par tranche de 4 heures par une tarification horaire,
- de créer un tarif horaire spécifique de 15€/heure pour les opérations de montage ou de démontage lors de la réservation de salles, « *Je pense que ces dispositions arrangeront les associations. Dans le règlement, nous avions décidé d'appliquer un tarif pour les jours de montage et de démontage des événements. Ces jours de montage et de démontage étaient facturés sur une base de 4 heures. Il s'est avéré que quand certaines associations venaient, par exemple, de 11 heures à midi, nous leur appliquions quand même un tarif de 4 heures, comme si elles venaient à 8 heures du matin. Nous avons décidé de faire un tarif horaire, c'est-à-dire un tarif heure par heure. Les associations paieront donc certainement moins cher si elles ne viennent pas 4 heures. Je pense que cela peut arranger un certain nombre d'associations. Cela leur reviendra un petit peu moins cher parce qu'effectivement les tarifications de montage et de démontage ont été mal perçues par les associations. J'ai donné des exemples parmi les plus frappants. Il y en a d'autres.* »
- d'adapter les tarifs à la réglementation comptable qui, depuis 2017, ne permet plus aux collectivités d'émettre de titres de recettes pour des factures inférieures à 15 €.

Ceci étant exposé,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le nouveau règlement intérieur pour l'utilisation des salles et/ou zones extérieures du complexe MLK, y compris ses annexes, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer ;

- d'approuver la nouvelle convention type pour l'utilisation des salles et/ou zones extérieures du complexe MLK et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ;

- d'approuver la nouvelle grille tarifaire intégrant la création des nouveaux tarifs ci-dessus mentionnés.

Ces nouveaux documents et la nouvelle grille tarifaire prendront effet à compter du 1er septembre 2018 afin d'éviter d'éventuelles annulations de manifestation du fait notamment des modifications de tarifs. En effet, le fonctionnement actuel prévoit que le service gestionnaire du complexe MLK arbitre les demandes, pour une période donnée, au moins 6 mois avant cette période. Les réservations concernant la période de mars à août 2018 ont donc déjà été traitées et les réponses adressées aux demandeurs avec indication des montants à régler. « *Il y a aussi une précision que je voulais apporter au sujet de ces modifications. En ce qui concerne la sécurité sur les parties extérieures et à l'intérieur des locaux, il s'agit de demander clairement aux associations de ne pas modifier les installations pendant les événements. Nous avons eu quelques exemples d'associations qui, lors d'événements, déplaçaient des stands ou bouchaient des issues de secours. Ce n'est plus possible* ».

Il est précisé que les tarifs seront ensuite réactualisés au premier janvier de chaque année.

Monsieur le Maire : « *Merci. Avez-vous des questions ou des remarques sur cette clarification et mise au point du règlement de MLK ? Pas de questions particulières ? Nous pouvons mettre aux voix ce règlement. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Est-ce qu'il y a des voix contre ?* »

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

APPROUVE le nouveau règlement intérieur pour l'utilisation des salles et/ou zones extérieures du complexe MLK, y compris ses annexes, et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à le signer ;

APPROUVE la nouvelle convention type pour l'utilisation des salles et/ou zones extérieures du complexe MLK et

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ;

APPROUVE la nouvelle grille tarifaire intégrant la création des nouveaux tarifs ci-dessus mentionnés.

Ces nouveaux documents et la nouvelle grille tarifaire prendront effet à compter du 1er septembre 2018 afin d'éviter d'éventuelles annulations de manifestation du fait notamment des modifications de tarifs. En effet, le fonctionnement actuel prévoit que le service gestionnaire du complexe MLK arbitre les demandes, pour une période donnée, au moins 6 mois avant cette période. Les réservations concernant la période de mars à août 2018 ont donc déjà été traitées et les réponses adressées aux demandeurs avec indication des montants à régler.

Les tarifs seront ensuite réactualisés au premier janvier de chaque année.

Monsieur le Maire : « *Merci. Nous passons aux clubs sportifs dont la subvention annuelle dépasse 23 000 euros. Monsieur BEAUCHOT est revenu juste à temps de son conseil d'école pour pouvoir rapporter sur ces conventions de partenariat entre la Ville et les clubs concernés* ».

Sports

4) Clubs sportifs dont la subvention annuelle dépasse 23 000 € - Convention de partenariat à intervenir entre la Ville et les clubs concernés

Rapporteur : Julien BEAUCHOT

Julien BEAUCHOT : « *Excusez mon retard. Nous avons ici une délibération qui arrive régulièrement, tous les 3 ans, mais nous en avons voté une similaire l'année passée (pour le judo club) puisque, depuis un décret du 1er juin 2001, lorsqu'une subvention annuelle versée à une association ou à un club dépasse 23 000 euros, nous devons inscrire ce financement dans une convention qui formalise les objectifs partagés entre la commune et le club sportif. À ce jour, nous avons 11 clubs sportifs concernés. Cela peut évoluer à la hausse ou à la baisse en fonction du montant des subventions calculées chaque année. Si un club voit sa subvention qui passe en dessous ou au-dessus de 23 000 euros, des modifications peuvent intervenir. Vous avez dans vos dossiers la convention-type de partenariat ainsi que les annexes, que nous demandons chaque année aux clubs de compléter de manière à ce qu'ils écrivent noir sur blanc leurs engagements et les choses qu'ils mettent en place.*»

Conformément au décret du 1er juin 2001 pris en application de la loi du 12 avril 2000, la ville d'Annemasse a signé une convention avec les associations sportives dont le montant de la subvention annuelle dépasse 23 000 €.
Cette convention vise à définir les conditions dans lesquelles la Ville et chaque association unissent leurs efforts, dans le cadre d'objectifs partagés.

A ce jour, onze clubs sportifs sont concernés : Annemasse Basket Club, Annemasse Volley 74, Annemasse Hand Ball, Rugby Club d'Annemasse, Union Sportive d'Annemasse Gaillard, la Foulée Annemassienne, le Judo Club d'Annemasse, le Moto Club d'Annemasse, la Première Compagnie de Tir à l'Arc d'Annemasse, le Tennis Club du Salève et le Vélo Club.

Les conventions, conclues avec les clubs pour une durée de trois ans, sont arrivées à échéance et il convient donc de les renouveler pour les années 2018 – 2019 – 2020.
Il est toutefois précisé que le Judo Club d'Annemasse n'est pas concerné puisque la convention avec ce dernier a pris effet au 1er janvier 2017.

Au vu de ce qui précède,
Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver les termes de la convention à intervenir entre la ville d'Annemasse et chacune des associations suivantes : Annemasse Basket Club, Annemasse Volley 74, Annemasse Hand Ball, Rugby Club d'Annemasse, Union Sportive d'Annemasse Gaillard, la Foulée Annemassienne, le Moto Club d'Annemasse, la Première Compagnie de Tir à l'Arc d'Annemasse, le Tennis Club du Salève et le Vélo Club.

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions avec les dix clubs mentionnés ci-dessus.

Monsieur le Maire : « *Merci. Des questions ou des remarques ? Monsieur GACONNET* ».

Maxime GACONNET : « *Au-delà de la délibération en elle-même, nous avons tous pris connaissance ces derniers jours, dans les journaux, de l'annulation de la course cadette du Vélo Club d'Annemasse et de la modification du parcours. J'imagine que c'est un regret aisément partagé et que ce manque de bénévoles est quand même assez inquiétant pour une ville comme la nôtre. Ce n'est pas contre vous, mais c'est juste pour signaler qu'en tant qu'élus, nous ne nous réjouissons jamais de lire de telles informations* ».

Monsieur le Maire : « *Merci. Monsieur BEAUCHOT* ».

Julien BEAUCHOT : « *Oui. Pour revenir sur cette annulation, j'ai pu m'entretenir notamment avec le président suite à la décision qui a été prise et au manque assez important de bénévoles. Je pense que l'Assemblée Générale de l'Office Municipal des Sports, qui est programmée prochainement, sera aussi l'occasion d'en parler et d'avoir un échange avec les clubs. Quand on répète en permanence que le sport est une grande famille, il faut aussi, à un moment donné, se serrer les coudes. Il me semble que les clubs sont bien accompagnés sur la ville d'Annemasse, que ce soit en termes de subventions et en termes d'équipements mis à disposition. Quand nous versons une subvention, nous ne demandons pas une contrepartie. Ce ne sont pas des subventions d'appels à projets, mais des subventions pour faire vivre la ville, les clubs, et c'est aussi le rôle des clubs de faire vivre la ville. J'aurais espéré qu'ils se mobilisent davantage, d'autant plus que c'était dans la perspective d'une course. Il s'agit pour cette année d'une course à vélo, mais vu les moyens mis en place, en particulier pour la sécurisation du centre-ville, cela pourrait concerner d'autres clubs et d'autres disciplines les années suivantes. J'espère que le Vélo Club aura la volonté et l'ambition de se mettre dans la même perspective l'année prochaine, en s'y prenant plus tôt et en faisant en sorte que les autres clubs de la ville s'engagent beaucoup plus tôt et de manière plus importante à ses côtés* ».

Monsieur le Maire : « *Merci. Je partage bien évidemment ce souci unanime et cette inquiétude quant au manque de bénévoles. Je crois qu'il en fallait 80 et qu'il n'y en avait que 17, lors du dernier pointage. Ce n'est quand même pas beaucoup. Il a pu y en avoir davantage à certains moments, mais cela n'a jamais dépassé les 20 ou 25 bénévoles. Il faut toujours essayer de tirer le positif d'un échec. Il faut d'abord dire merci au Vélo Club d'avoir voulu renouveler cette doyenne qu'est la course Annemasse-Bellegarde, et d'avoir voulu lui donner un élan populaire destiné à animer toute une journée autour du vélo. Et puis, comme le dit Julien BEAUCHOT, nous pouvons espérer qu'ils ne se décourageront pas pour un nouveau projet.*
Nous pouvons nous poser la question de l'engagement bénévole aujourd'hui. Je partage totalement les remarques que vous avez faites. Un personnage célèbre disait, non pas à propos de sa ville, mais à propos de son pays : "Ne demande pas ce que fait ton pays pour toi, pose-toi la question ce que tu fais pour lui". Nous pourrions dire la même chose pour la ville. Je pense que c'est une absence de sens citoyen et je souhaite qu'au sein de l'OMS, nous puissions nous rappeler que la vie citoyenne, c'est aussi la capacité que nous avons à nous mobiliser pour un événement, notre capacité à donner de notre temps. C'est cela le bénévolat, et ce n'est pas simplement attendre que les choses tombent du ciel. Je pense que les propos que vous avez tenus montrent que nous sommes très déçus.
Bien évidemment, nous restons aux côtés du Vélo Club et des autres clubs qui auront des initiatives de ce genre. Cela va arriver. Et si nous voulons qu'il y ait une vie sportive et animée dans notre ville et dans notre agglomération, il va falloir poser de vraies questions, directement aux clubs et à leurs adhérents. Cette parenthèse étant fermée, mais elle était importante, avez-vous des remarques sur la délibération ? Des votes contre ? Des abstentions ? »

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

APPROUVE les termes de la convention à intervenir entre la ville d'Annemasse et chacune des associations suivantes : Annemasse Basket Club, Annemasse Volley 74, Annemasse Hand Ball, Rugby Club d'Annemasse, Union Sportive d'Annemasse Gaillard, la Foulée Annemassienne, le Moto Club d'Annemasse, la Première Compagnie de Tir à l'Arc d'Annemasse, le Tennis Club du Salève et le Vélo Club,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions avec les dix clubs mentionnés ci-dessus.

Monsieur le Maire : « *Merci. Madame LOUNIS, nous passons à un autre au règlement intérieur. Il concerne toutes les activités périscolaires* ».

COHESION SOCIALE

Éducation

5) Règlement périscolaire – Modification

Rapporteur : Louiza LOUNIS

Louiza LOUNIS : « *La délibération qui vous est proposée ce soir concerne le règlement du périscolaire. A ce jour, les services du périscolaire, à savoir le CLAE et la restauration, et l'extrascolaire, à savoir le centre de loisirs du mercredi et des vacances, sont tous trois régis par des règlements différents. Par nécessité à la fois de lisibilité pour les usagers et pour nos*

agents, il est aujourd'hui nécessaire, voire même essentiel, de n'avoir qu'un seul règlement qui structure l'accès aux services que je vous ai cités. Ce nouveau règlement sera mis en place pour la rentrée prochaine. Les circonstances qui poussent vraiment à la révision de ce règlement sont l'augmentation importante du nombre d'usagers. Nous l'avons vu plusieurs fois lors des conseils municipaux précédents, il y a une forte augmentation de la population scolaire. Il y a environ 100 élèves supplémentaires chaque année dans nos structures.

Ce nouveau règlement se doit d'être précis et sans ambiguïté pour les parents. Comme je vous le disais, c'est aussi un outil de travail essentiel pour nos agents qui veillent à ce que la population puisse accéder de façon tout à fait équitable à ces services. Je ne vais peut-être pas vous le lire, mais vous avez vu comment il est structuré. Un des éléments sur lesquels je voulais insister est la tarification. C'est une tarification au plus près des revenus de chaque famille et de sa composition. En ce qui concerne le fonctionnement, malgré les difficultés que cela pose, la Ville ne refuse pas d'enfants qui sont porteurs de handicaps ou qui ont un régime alimentaire particulier. Des PAI sont mis en place (Ndlr : projet d'accueil individualisé). *Et puis, il y a une qualité à la fois au niveau de l'encadrement et dans ce qui est proposé, notamment sur la pause méridienne - au cours de laquelle le travail des animateurs est de sensibiliser les enfants à l'équilibre alimentaire et de leur faire goûter à tout - mais aussi aux centres de loisirs et même aux CLAE, avec une réelle qualité des projets pédagogiques qui s'inscrivent dans le PEDT.* ».

Les services de la restauration scolaire, du Clae et des centres de loisirs sont chacun régis par un règlement qui prévoit leurs conditions de fonctionnement.

Afin d'aboutir à une plus grande lisibilité, il est nécessaire de regrouper ces différents règlements en un seul document, ce dernier prenant en compte diverses évolutions et intégrant un certain nombre de modifications, notamment en ce qui concerne les inscriptions (modalités d'inscription, modifications ou annulations, délais à respecter, etc.).

Il est ici précisé que l'écriture de ce nouveau règlement revêt une importance capitale dans un contexte d'évolution croissante de la population accueillie (+ 1387 usagers en 6 ans). En effet, il est l'élément fondateur du service rendu. Aussi, doit-il être précis et sans ambiguïté tant pour les usagers que pour les agents d'accueil du service Éducation pour lesquels il constitue un outil de travail ; outil auquel ils se réfèrent quotidiennement.

Au vu de ce qui précède,
Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver les termes du nouveau règlement périscolaire ;
- de dire que ledit règlement prendra effet à compter de la rentrée scolaire 2018/2019.

Monsieur le Maire : « *Merci. Des questions ? Madame MAYCA* ».

Pascale MAYCA : « *Je profite de ce point pour vous poser une petite question* ».

Monsieur le Maire : « *Parlez plus fort, s'il vous plaît, dans le micro* ».

Pascale MAYCA : « *Je profite de ce point pour vous poser une petite question concernant le fonctionnement du CLAE le mercredi matin. Certaines écoles ont CLAE jusqu'à 8 heures 30 et d'autres jusqu'à 8 heures 20. Pourquoi cette différence ?* »

Louiza LOUNIS : « *C'est calé sur les heures scolaires. Dès le début de la classe, les enfants doivent normalement être prêts à intégrer les cours* ».

Pascale MAYCA : « *Je le comprends bien. Il n'y a pas de souci. Mais pourquoi y a-t-il des différences entre les différents établissements scolaires d'Annemasse ? Je pose la question. Pourquoi certains établissements commencent le mercredi à 8 heures 20 et d'autres établissements commencent à 8 heures 30 ? Pourquoi une telle différence au niveau scolaire ?* »

Louiza LOUNIS : « *Les écoles commencent à 8 heures 30. Les directeurs ouvrent le portail à 8 heures 20, mais les cours démarrent tous à 8 heures 30* ».

Pascale MAYCA : « *Non. Je confirme que certaines écoles ouvrent le portail à 8 heures 35, et c'est marqué devant l'école* ».

Louiza LOUNIS : « *Pouvez-vous nous dire quelle école ?* »

Pascale MAYCA : « *Camille Claudel* ».

Un élu non identifié : « *Il y a des décalages horaires. C'est tout* ».

Pascale MAYCA : « *Oui, mais si des enfants vont à des écoles différentes et que des nounous les accompagnent, elles se retrouvent à avoir des enfants qui ont des horaires différents* ».

Monsieur le Maire : « *Si elles vont dans différentes écoles, c'est plus simple* ».

Pascale MAYCA : « *C'est sûr. Cela peut les arranger. Mais en même temps, les écoles ne sont pas très éloignées et on peut accompagner rapidement les enfants. Ce n'est donc pas le problème. De plus, elles disposent quelquefois d'un véhicule. Cela ne pose pas de problème non plus. Mais je voudrais comprendre pourquoi il y a cette différence ?* »

Monsieur le Maire : « *Tout ce que nous pouvons vous dire, Madame MAYCA - mais nous vous apporterons des précisions complémentaires - c'est qu'il y a des heures d'ouverture des écoles qui peuvent être différentes. Le début des cours peut être décalé, mais c'est un choix qui est fait par le directeur, en accord avec la Ville et en accord avec le DASEN, le directeur académique. Cela peut évidemment être modifié mais c'est un choix qui est discuté. Toutes les écoles ont le même nombre d'heures de cours. C'est-à-dire que celles qui commencent plus tard, terminent plus tard. Et vice versa, si elles commencent plus tôt. Je pense qu'il peut y avoir des raisons très précises. Je vous propose que vous nous fassiez par écrit une demande extrêmement précise, école par école, et nous vous répondrons de manière aussi précise que la demande* ».

Pascale MAYCA : « *Merci* ».

Louiza LOUNIS : « *Si on prend l'exemple de l'école La Fontaine, il y a un décalage pour le démarrage des cours parce que le temps que les parents posent le petit en maternelle et accompagnent le grand à l'école élémentaire, il faut un laps de temps. Cela a été le fruit de discussions entre les directeurs et les représentants des parents. Il y a des modifications de ce type qui sont possibles. Par ailleurs, à partir de la rentrée, nous serons en discussion avec les directeurs d'école au sujet des nouveaux horaires. Ils seront les mêmes pour tout le monde* ».

Monsieur le Maire : « *Merci. Pas d'autres questions, pas d'autres remarques sur ce dossier ? Nous pouvons donc le proposer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ?* »

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

APPROUVE les termes du nouveau règlement périscolaire ;

DIT que ledit règlement prendra effet à compter de la rentrée scolaire 2018/2019.

Monsieur le Maire : « *Merci pour cette unanimité. Nous passons au protocole de préfiguration du PNRU, du Nouveau Projet de Renouvellement Urbain, en particulier concernant une convention avec la Caisse des Dépôts pour la réalisation d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire. Monsieur BEAUCHOT* ».

Jeunesse, Politique de la Ville et Démocratie Participative

6) Protocole de préfiguration du projet de renouvellement urbain d'Annemasse Agglomération – Quartier Perrier-Livron-Château Rouge / Convention entre la Caisse des Dépôts et la ville d'Annemasse en vue du cofinancement de la mission d'ingénierie relative à l'étude pour la réalisation d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire

Rapporteur : Julien BEAUCHOT

Julien BEAUCHOT : « *Oui. Tout est dans le titre. Nous avons discuté à plusieurs reprises dans ce conseil municipal du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain. Nous avons donc un protocole de préfiguration qui a été signé début 2017. Le but de ce protocole est d'affiner et de mettre à plat l'ensemble des opérations et des actions que nous souhaitons mener dans le cadre de ce nouveau protocole.*
Pour pouvoir disposer d'une convention qui soit la plus précise possible sur les projets que nous allons mener, leur financement et les acteurs financiers mobilisés sur chacun d'eux, nous avons un certain nombre d'études qui sont menées. Nous en avons déjà discuté, nous avons une étude qui porte sur la création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire. L'étude qui porte sur cette thématique est un peu "à tiroirs", puisqu'elle a porté dans un premier temps sur un diagnostic de l'offre de santé, en lien étroit avec les professionnels de santé de l'ensemble de l'agglomération. En effet, nous ne pouvons pas penser cette Maison de Santé toute seule, isolée dans son coin sur le quartier prioritaire. Il y a donc eu cette première étape. Et puis, une étude qui a déjà commencé va porter sur d'autres objets avec la création de la Maison de Santé pluridisciplinaire sur le quartier du Perrier, sa structuration juridique, la mobilisation des professionnels de santé qui sont aujourd'hui intéressés et qui vont s'investir. Il y aura aussi une étude en termes d'ingénierie, puisque nous avons ciblé et

identifié les locaux. Il me semble que nous avons passé une délibération pour acheter les locaux au-dessus du GIE, le centre commercial du Perrier. Ils sont actuellement occupés par Pôle Emploi. Il y a donc tout un travail à réaliser sur ce local. Comment est-il réaménagé ? Comment est-il recompartimenté ? Est-il conçu en fonction des professionnels de santé qui travailleront à l'intérieur et de leurs besoins ?

Ces études peuvent être cofinancées par la Caisse des Dépôts et Consignations, et c'est donc l'objet de la délibération de ce soir. Nous sommes actuellement sur une enveloppe globale de 40 000 euros pour l'ensemble de l'étude, donc du diagnostic jusqu'à la structuration des locaux, de l'entité juridique, de l'accompagnement à l'écriture du projet de santé de cette Maison. Dans la convention de cofinancement, il est écrit que la Ville intervient à hauteur de 20 000 euros et la Caisse des Dépôts à hauteur de 20 000 euros également. ».

Conformément aux dispositions prévues par la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, la Caisse des Dépôts a convenu, avec l'Etat et l'ANRU, d'accompagner le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), notamment en apportant son soutien financier aux missions d'ingénierie portant sur les études inscrites dans les protocoles de préfiguration.

La ville d'Annemasse a signé en début d'année 2017 le protocole de préfiguration du projet de renouvellement urbain d'Annemasse Agglomération – Quartier Perrier-Livron-Château Rouge avec l'ANRU, la Caisse des Dépôts ainsi que des partenaires locaux. Ce document présente les axes identifiés comme devant être poursuivis pour mettre en œuvre les futures opérations de renouvellement urbain. C'est à ce titre que plusieurs études ont été inscrites dans le protocole de préfiguration afin de déterminer les futures opérations inscrites dans la convention pluri-annuelle, qui devrait être signée avec l'ANRU et les partenaires au cours du second semestre 2018.

L'étude pour «la réalisation d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire », qui figure dans ledit protocole peut bénéficier d'une participation financière de la Caisse des Dépôts à hauteur de 20 000 €.

Afin de définir les modalités de versement de cette participation financière et les engagements de chaque partenaire, une convention a été établie. Elle prendra effet à la date de sa signature par les deux parties et s'achèvera après le versement du solde de la subvention de la Caisse des Dépôts.

Au vu de ce qui est précède,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver les termes de la convention de cofinancement de la mission d'ingénierie relative à l'étude pour la réalisation d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire, à intervenir entre la Caisse des Dépôts et la ville d'Annemasse

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que les documents y afférents.

Monsieur le Maire : « *Merci. Je voudrais insister sur le fait que nous tenons bien évidemment beaucoup à cette Maison de Santé. Elle est très attendue. Dans le cadre du travail réalisé avec les habitants du Perrier, la première demande du conseil citoyen du Perrier était cette Maison de Santé Pluridisciplinaire. Comme nous vous l'avons indiqué, elle est prévue dans des locaux aujourd'hui occupés par Pôle Emploi. Pôle Emploi doit construire de nouveaux locaux à l'entrée du quartier. Nous attendons avec impatience qu'ils se décident. Nous venons de recevoir un courrier aujourd'hui, ou hier, parce que, évidemment, nous les relançons en permanence. Ils prévoient toujours l'ouverture des nouveaux locaux en 2019. Nous devrions dire fin 2019, parce qu'il faut quand même un peu de temps pour les construire. Croyez bien que nous ferons tout ce que nous pourrons et que nous insisterons, notamment auprès de Pôle Emploi, mais aussi des représentants de l'État et du préfet, pour que le processus qui est engagé (c'est-à-dire la décision prise par les hauts responsables de Pôle Emploi), se concrétise le plus rapidement possible. Le projet de maison médicale ne doit pas être retardé trop longtemps. Avez-vous des questions ou des demandes particulières sur ce dossier ? Pas de questions ? Merci. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ?* »

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

APPROUVE les termes de la convention de cofinancement de la mission d'ingénierie relative à l'étude pour la réalisation d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire, à intervenir entre la Caisse des Dépôts et la ville d'Annemasse,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que les documents y afférents.

Monsieur le Maire : « *Merci. Monsieur BOUCHER, nous allons démolir un bâtiment bien connu à Annemasse* ».

AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT URBAIN

Urbanisme et Foncier

7) Permis de démolir – Autorisation de déposer une demande pour un bâtiment communal situé place des Marchés à Annemasse

Rapporteur : Michel BOUCHER

Michel BOUCHER : « *Il est bien connu. Mais moi, je n'étais pas à Annemasse quand j'étais adolescent* ».

Monsieur le Maire : « *C'est moi qui l'étais. D'accord* ».

Michel BOUCHER : « *Je n'ai pas connu d'aventures sous la halle !* ».

Monsieur le Maire : « *Je ne raconterai rien !* ».

Michel BOUCHER : « *Effectivement, ce qui vous est proposé ce soir est important, car nous pensons ce que nous voulons de la halle du marché couvert, mais c'est un lieu particulier et remarquable de la ville. Il avait une utilité à un moment donné, par rapport au marché. Il en a beaucoup moins maintenant, à ce titre-là. Cela reste un endroit couvert sur cette place. Il vous est proposé de démolir ce bâtiment qui est bien sûr un bâtiment communal.*»

La commune d'Annemasse est propriétaire du terrain situé place des Marchés à Annemasse, cadastré section A sous le n° 1535, sur lequel est implantée une halle ouverte.

Compte tenu de la vétusté de la toiture de cette halle qui présente un risque d'effondrement, il est proposé de procéder à sa démolition.

Ceci étant exposé,
Vu les articles L.430-1 et suivants du Code de l'urbanisme relatifs aux permis de démolir,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'accepter de démolir la halle sise place des Marchés à Annemasse, cadastrée section A sous le n° 1535 ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la demande de permis de démolir correspondante.

Monsieur le Maire : « *Merci. L'état de la toiture et les risques d'effondrement accélèrent la réalisation du projet qui existait depuis un moment. Il s'agit aujourd'hui d'engager le processus de démolition, comme vient de le dire Monsieur BOUCHER. Avez-vous des questions ou des remarques ? Une fois cette halle disparue, l'espace fera partie des projets d'aménagement de cette place comme de la place Clemenceau. Monsieur BENOIST* ».

Jean-Pierre BENOIST : « *Ma question porte sur le remplacement de la halle. Pour l'instant, il n'y a rien de précis. Nous la démolissons, mais peut-être que dans 100 ans, elle ne sera toujours pas reconstruite. C'est à craindre, parce qu'une halle a son utilité dans une ville* ».

Monsieur le Maire : « *Très objectivement, la halle telle qu'elle est aujourd'hui n'a plus beaucoup d'utilité. Par contre, vous avez raison de poser la question. Vous savez que nous travaillons dans le cadre d'Annemasse Agglo - puisque c'est une responsabilité aujourd'hui portée par Annemasse Agglo en collaboration avec la Ville - sur l'idée d'une halle alimentaire qui pourrait être construite sur ce même lieu. C'est un dossier qui avance. Il est beaucoup plus compliqué que nous ne l'imaginions au départ, puisque des halles alimentaires sont forcément un service public. Si c'est un service public et qu'il n'y a pas d'exploitation en régie, il y a forcément Délégation de Service Public. Cela représente donc un montage juridique complexe permettant aussi à des privés, par exemple, d'investir sur un projet de ce genre. Je ne peux pas vous dire que ce sera réalisé dans les deux ans qui viennent, mais nous n'attendrons pas 100 ans. Les décisions concernant cette halle seront prises dans les deux années qui viennent, y compris en termes d'aménagement et d'urbanisme. J'espère que nous aurons alors un équipement qui correspondra beaucoup mieux aux besoins, qui sont réels et qui sont exprimés d'une manière générale par la population. Il s'agit d'avoir des halles proposant des produits frais, en permanence ouvertes, en plein coeur d'agglomération. Je pense que c'est un projet qui est porté par un certain nombre de commerçants locaux. Ce serait bien qu'ils puissent aller au bout de leur projet. Sinon, cela se fera en partenariat avec d'autres investisseurs. Mais le projet est bien sur les rails pour une prise de décision dans les deux années qui viennent, de manière à pouvoir l'engager le plus rapidement possible par la suite. Vous n'avez pas d'autres remarques ou interrogations ? Nous allons donc voter pour démolir cette halle. Il est vrai qu'elle laisse aux vieux Annemassiens comme moi des tas de souvenirs, mais je voterai quand même pour la démolition. Rassurez-vous !*

Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il a des abstentions ? »

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

ACCEPTE de démolir la halle sise place des Marchés à Annemasse, cadastrée section A sous le n° 1535 ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la demande de permis de démolir correspondante.

Monsieur le Maire : « *Merci pour cette unanimité. Nous enchaînons, Monsieur BOUCHER, avec la vente d'une licence IV* ».

8) Vente d'une licence IV

Rapporteur : Michel BOUCHER

Michel BOUCHER : « *Nous avons récupéré une licence IV en démolissant le restaurant "Le Savoyard" au 14 rue du Docteur Favre. Vous savez qu'il y a un temps de mise en sommeil limité pour les licences IV. La date d'expiration est maintenant imminente puisqu'elle est fixée au 15 avril 2018. Nous avons donc décidé de procéder à sa vente et nous avons trouvé un acquéreur de cette licence IV, Monsieur Livier FRAUCIEL, pour 8 000 euros* ».

La ville d'Annemasse est propriétaire d'une Licence IV pour l'avoir acquise en 2013, par portage foncier, au restaurant « Le Savoyard » qui était situé au 14 rue du Dr Favre et dont le bâtiment a été démoli dans le cadre de la ZAC Etoile Annemasse Genève.

Compte tenu de la mise en sommeil de cette licence IV dont la date d'expiration est fixée au 15 avril 2018, la Ville a décidé de procéder à sa vente. Monsieur Livier FRAUCIEL s'est déclaré intéressé par la reprise de cette licence IV pour l'ouverture d'un nouvel établissement sur Annemasse. Le prix de cette licence IV est fixée à 8 000 €.

Le prix de cette licence IV est fixée à 8 000 €.

Ceci étant exposé,
Il est proposé au conseil municipal :

- d'autoriser la vente à Monsieur Livier FRAUCIEL de la licence IV auparavant exploitée par le restaurant « Le Savoyard » et dont la date d'expiration est fixée au 15 avril 2018 ;

- de dire que le prix de vente de la licence IV est fixé à 8 000 € ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir ainsi que tout autre document nécessaire à la conclusion de la vente ;

- de dire que les frais d'acte seront pris en charge par le preneur.

Monsieur le Maire : « *Monsieur GACONNET* ».

Maxime GACONNET : « *Merci. Nous avons bien compris que la date limite a dû vous motiver pour trouver un repreneur. Quand vous dites que vous avez trouvé Monsieur FRAUCIEL, comment l'avez-vous trouvé ? Parce que nous, en tant qu'élus, nous découvrons que la Ville a une licence IV. Mais comment le choix s'est-il porté sur ce monsieur ? Ne pouvait-on communiquer pour la vendre au plus offrant ? Je ne connais pas personnellement le prix d'une licence IV aujourd'hui, mais est-ce que le prix est bien de 8 000 euros ? Et pas de 10 000 ? Si vous avez des réponses à m'apporter, je m'en réjouirais* ».

Michel BOUCHER : « *J'ai une précision à vous apporter, concernant le prix. La dernière licence IV que nous avons vendue était à 10 000 euros. Par contre, la réglementation des licences IV a changé. En effet, avant il était interdit d'importer des licences IV de l'extérieur. Ce n'est plus le cas maintenant. Vous savez que ce qui est rare est cher. Les licences IV sont maintenant moins rares, puisque nous pouvons les importer depuis des départements qui connaissent des fermetures d'établissements du fait de la baisse de la population. Le prix me paraît donc tout à fait correct. Quant au mode de choix, il a été fait par le service de l'Urbanisme. Nous avons fait appel à des candidats pour cette vente. Je ne connais pas Monsieur FRAUCIEL. Il n'y a aucun accord entre nous. Je ne sais pas qui c'est* ».

Monsieur le Maire : « *Merci. Monsieur BOGEAT* ».

Sylvain BOGEAT : « *Je n'ai pas très bien compris comment avait eu lieu la vente. Y a-t-il eu une publicité ? Je souhaiterais que ce point soit clarifié* ».

Michel BOUCHER : « *Je pense qu'il y a eu une publicité faite par le service de l'Urbanisme* ».

Monsieur le Maire : « *Pas d'autres questions ? Monsieur RITZENTHALER* ».

Patrice RITZENTHALER : « *Quel était le prix d'achat en 2013 de cette licence IV ? Elle a été acquise par la Ville en 2013* ».

Michel BOUCHER : « *C'était une acquisition suite à démolition du bâtiment* ».

Monsieur le Maire : « *C'était compris dans le prix du bâtiment* ».

Michel BOUCHER : « *C'était compris dans l'achat du fonds de commerce* ».

Patrice RITZENTHALER : « *En regardant sur Internet, j'ai trouvé que le prix moyen d'une licence IV tourne autour des 23 000 euros. C'est le prix moyen, mais cela dépend sans doute de l'endroit où elle se situe. C'est ce que j'ai trouvé. C'est une indication que je vous donne. 8 000 euros me paraît donc relativement bon marché. J'avais posé la même question que Monsieur GACONNET. J'avais écris : "Y a-t-il eu une mise aux enchères"? Comment l'avez-vous vendue ? Vous n'avez pas vraiment répondu à la question* ».

Michel BOUCHER : « *Non, il n'y a pas eu de mise aux enchères. Un acquéreur s'est prononcé favorablement pour l'acquisition. En parlant de 23 000 euros, vous m'étonnez beaucoup. Le prix le plus élevé auquel nous ayons vendu une licence IV est de 10 000 euros. Je vous l'ai dit tout à l'heure. Et les conditions de cession de ces licences IV ont changé puisque, je vous le dis à nouveau, on peut maintenant importer des licences IV en provenance de départements extérieurs, ce qui n'était pas le cas avant. Elles sont donc un peu moins rares qu'elles ne l'étaient précédemment* ».

Monsieur le Maire : « *Monsieur GACONNET* ».

Maxime GACONNET : « *En ce qui me concerne, je voterai favorablement, pour ne pas faire perdre cette licence IV bêtement et faire perdre à la Ville 8 000 euros. Par contre, concernant l'attribution ou l'appel à des candidats, ce n'est vraiment pas clair du tout et l'on peut avoir des doutes.* »

Michel BOUCHER : « *Des doutes à quel sujet ? Je n'ai pas compris ce que vous vouliez dire* ».

Maxime GACONNET : « *On ne comprend pas. Vous ne savez peut-être pas comment cela s'est passé. Je peux le concevoir. Mais les explications concernant l'appel aux candidats sont insuffisantes. Je reprends la question de Monsieur BOGEAT. Était-ce un appel dans la presse ou aux établissements du secteur ? Ce monsieur détient le "Kiss" sur la place du Clos Fleury. Avait-il besoin d'une nouvelle licence IV ? Sur le principe de la vente, le mode d'attribution nous pose question* ».

Monsieur le Maire : « *Il y a d'abord une publicité obligatoire à faire quand on vend une licence IV. C'est-à-dire qu'il y a eu une publicité. Je ne peux pas vous dire où ni comment, mais il y a eu publicité. Je fais confiance à mes services et je ne permets à personne de mettre en doute leur honnêteté. Cette publicité a eu lieu. Une proposition est arrivée. Cette proposition est arrivée sur la base de 8 000 euros. Nous assumons cette proposition pour ne pas perdre cette licence IV. C'est la règle. Il y a eu une publicité, nous vendons la licence 4. Quant à lancer un débat sur la vente de la licence IV, je pense que ce n'est peut-être pas le sujet le plus important de ce conseil municipal. Ceci étant, je répète qu'il y a obligatoirement publicité. Il y a donc eu publicité. Monsieur AEBISCHER* ».

Christian AEBISCHER : « *J'ai un élément qui ne vous convaincra peut-être pas, mais c'est quand même un élément. Il y a une question d'opportunité. Cette licence tombe en avril. Il faut en général plus de deux mois à quelqu'un qui a un projet d'ouvrir un nouvel établissement pour le faire. Il fallait vraiment trouver quelqu'un qui ait un établissement sur place. Nous avons trouvé celui-là. Il pourrait y en avoir d'autres* ».

Maxime GACONNET : « *À quel moment avez-vous su que cela allait jusqu'au 15 avril ? Depuis quand savez-vous que cela s'arrête au 15 avril ?* »

Michel BOUCHER : « *Je vais répondre* ».

Monsieur le Maire : « *Monsieur BOUCHER* ».

Michel BOUCHER : « *Écoutez, je ne voudrais pas que Monsieur GACONNET s'énerve sur un sujet aussi important. Depuis le début, je sais que cela s'arrête au 15 avril. Nous pouvions penser, à un certain moment, que des projets de construction avec des rez-de-chaussée commerciaux demandant des licences IV auraient été plus avancés qu'ils ne le sont. Nous l'avons gardée en réserve et nous l'avons sortie de la réserve quand nous avons vu que nous n'aurions pas de possibilité dans les projets en ZAC ou autres, portés par la Ville. C'est aussi simple que cela, Monsieur GACONNET. Ne voulant pas faire perdre d'argent à la Ville, je pense qu'il aurait été stupide de laisser tomber cette licence IV.*

Il y avait donc quelqu'un sur la place d'Annemasse qui était preneur. C'est un Annemassien et il va ouvrir un nouveau commerce. Il en profitera à un prix qui est le prix habituel dans la nouvelle situation que je vous ai déjà décrite. Je ne vois pas trop en quoi cela pose problème. Qu'auriez-vous souhaité ? Nous avons des licences IV en réserve. Ce n'est pas la dernière. Il y en a d'autres. Nous avons ce que nous estimons être le bon nombre pour pouvoir ouvrir des établissements. Place de la Gare, par exemple, il y aura besoin de licence IV, sans aucun doute. À Chablais Parc, dans le nouvel immeuble, il y aura peut-être besoin de licence IV. La Ville garde donc la possibilité d'avoir des licences IV. Je crois que nous en avons encore deux ou trois en réserve. Celle-ci était en voie d'extinction. Il aurait été stupide de la laisser s'éteindre. Voilà, tout simplement, pourquoi nous l'avons sortie de notre patrimoine ».

Monsieur le Maire : « *Monsieur BENOIST* ».

Jean-Pierre BENOIST : « *Je pense que vous faites bien de la vendre avant son expiration. Je voulais simplement apporter une précision. C'est la loi qui fixe la durée de validité de ces licences quand elles ne sont pas exploitées. J'ai compris que vous n'alliez pas l'exploiter et que vous ne vouliez pas offrir des pots à tout le monde* ».

Michel BOUCHER : « *J'apprécie votre humour de temps en temps, Monsieur BENOIST. Même souvent, d'ailleurs* ».

Monsieur le Maire : « *Sans être dans l'obligation de payer un pot à tout le monde, pouvons-nous voter cette délibération ? Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ?* »

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'exception de Mme Mayca, M.Ritzenthaler et de Mme Luho qui s'abstiennent,

AUTORISE la vente à Monsieur Livier FRAUCIEL de la licence IV auparavant exploitée par le restaurant « Le Savoyard » et dont la date d'expiration est fixée au 15 avril 2018 ;

DIT que le prix de vente de la licence IV est fixé à 8 000 € ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir ainsi que tout autre document nécessaire à la conclusion de la vente ;

DIT que les frais d'acte seront pris en charge par le preneur.

Monsieur le Maire : « *Merci. Je vous propose de passer au point essentiel de ce conseil, même si tous les autres sont importants. Peut-être qu'auparavant Monsieur BOUCHER a trouvé la réponse aux angoisses de Madame MAYCA sur les 5 minutes de Camille Claudel. Je vais lui laisser la parole. Cela ira plus vite que par écrit* ».

Michel BOUCHER : « *Il est quand même important de répondre à vos angoisses, Madame MAYCA. Au sujet de l'école Camille Claudel, tous les matins de la semaine, les élémentaires et les maternelles commencent à 8 heures 30 et travaillent pendant 3 heures 15. Le mercredi, il se trouve que les écoles ne travaillent que 3 heures et il y a donc un décalage entre l'école élémentaire, qui commence à 8 heures 30 et finit à 11 heures 30 et la maternelle qui commence à 8 heures 45 et qui finit à 11 heures 45. Commençant à 8 heures 45, c'est pour cela qu'ils ouvrent le portail 10 minutes avant, comme toutes les autres écoles, à 8 heures 35. Vous voilà rassurée ?* »

Monsieur le Maire : « *Nous n'allons pas débattre ! Non, Madame MAYCA !* ».

Pascale MAYCA : « *Juste pour comprendre, mais je ne veux pas débattre, de toute manière. J'ai bien compris ce que m'a dit Monsieur BOUCHER. Pour les primaires, on ouvre à 8 heures 45 parce que les primaires commencent à 8 heures 30. C'est ça ?* »

Monsieur le Maire : « *Non. Les élémentaires commencent à 8 heures 30, donc ils ouvrent à 8 heures 20* ».

Pascale MAYCA : « *Oui. Mais justement, ce n'est pas le cas le mercredi !* »

Michel BOUCHER : « *Je recommence* ».

Monsieur le Maire : « *Nous allons essayer de ne pas y passer la nuit si possible. Monsieur BOUCHER, soyez le plus clair possible* ».

Michel BOUCHER : « *J'ai passé ma carrière à être un mauvais enseignant, Madame MAYCA* ».

Pascale MAYCA : « *Non, pas du tout !* ».

Michel BOUCHER : « *Et les gens n'ont jamais rien compris à ce que je disais* ».

Pascale MAYCA : « *Moi j'étais une mauvaise élève, je n'écoutais jamais. C'est pour cela que je vous fais répéter* ».

Michel BOUCHER : « *Je n'ai pas l'explication. C'est l'école qui a décidé de cela, ce n'est pas moi. L'école a décidé un décalage le mercredi entre sa partie élémentaire et sa partie maternelle. La partie maternelle commence un quart d'heure plus tard, c'est-à-dire qu'ils commencent à 8 heures 45. Ils ouvrent donc le portail à 8 heures 35, c'est-à-dire 10 minutes avant* ».

Pascale MAYCA : « *Oui, mais le portail ouvre en même temps pour la maternelle et la primaire.*»

Michel BOUCHER : « *Non* ».

Pascale MAYCA : « *Si !* »

Michel BOUCHER : « *Officiellement, et sur internet, l'horaire de l'école matemelle et l'horaire de l'école élémentaire sont décalés d'un quart d'heure* ».

Monsieur le Maire : « *Si vous avez encore des questions, Madame MAYCA, vous vous adresserez à la directrice de l'école. Ici, en termes d'organisation, les choses sont claires. Nous validons cela à la demande des directeurs d'école. Cela a sans doute été élaboré en concertation avec les enseignants.*

Nous en venons au débat sur les orientations budgétaires et je vais bien évidemment laisser la parole à Madame LACHENAL en sachant que, cette année, il y a quelques modifications importantes. Il y a un ROB à l'intérieur du DOB. C'est-à-dire qu'il y a la présentation d'un rapport d'orientation budgétaire permettant le débat d'orientation budgétaire. Dans ce rapport, il y a des informations obligatoires qui se trouvent dans les documents que vous avez reçus et qui vous seront commentés par Madame LACHENAL ».

ADMINISTRATION DE LA CITE

Finances

9) Débat sur les orientations budgétaires (DOB) 2018

Rapporteur : Dominique LACHENAL

Conformément aux dispositions de l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice, dans les conditions fixées par le règlement intérieur.

Ce débat d'orientation budgétaire (DOB), qui doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif, constitue une étape impérative avant l'adoption du budget primitif dans toutes les collectivités de 3 500 habitants et plus.

Il doit faire l'objet d'un rapport conformément à l'article L.2312-1 du CGCT.

Il est ici précisé que la loi de programmation des finances publiques (LPFP) du 11 janvier 2018 a intégré de nouvelles règles concernant le débat d'orientation budgétaire.

Dans ce contexte, un rapport d'orientation budgétaire (ROB) est présenté afin de servir de base aux échanges du conseil municipal.

Dominique LACHENAL : « *Merci Monsieur le Maire. Je ne sais pas comment faire la liaison avec la journée internationale des femmes, mais les femmes gèrent souvent le budget de la famille. C'est peut-être le lien. De toute façon, sans plaisanterie, nous avons une pensée pour toutes les personnes en difficulté dans le monde.*

Monsieur le Maire, vous avez raison, le débat d'orientation budgétaire a pris cette année une dimension un peu différente, en raison d'une circulaire émise en février. Cela démontre que prendre le temps de la discussion et de l'élaboration du budget en début d'année est toujours positif. Cela nous permet de faire face aux dispositions nouvelles édictées par l'État.

Le débat d'orientation budgétaire repose sur un rapport d'orientation budgétaire qui vous a été envoyé dans le pli du conseil. J'espère que vous avez eu le temps de l'examiner. Vous avez pu constater dans ce rapport que de nouvelles informations sont intégrées sur la structure des effectifs, par exemple, et sur la structure de la rémunération. Nous avions déjà l'habitude de donner des informations sur le contexte économique, le contexte national et le contexte local, mais nous avons ajouté cette année davantage de graphiques, sur l'évolution du besoin de financement, l'évolution de la dette, et différents autres documents. Vous reconnaîtrez certains d'entre eux, d'autres sont plus nouveaux.

Mais si vous me permettez, Mesdames, Messieurs, avant de commencer le débat en lui-même, j'aimerais vous donner les différentes informations qui serviront à nourrir des échanges intéressants et, j'espère, constructifs. En tout cas, ils nous emporteront tous dans le même sens, dans l'intérêt de la Ville. Je souhaitais quand même faire quelques remarques préalables.

La préparation du budget 2018 s'inscrit dans l'application des dispositions de la Loi de Programmation des Finances Publiques que nous trouvons souvent sous le nom de "LPFP". Les objectifs de baisse du déficit public y sont fixés, et la part que les collectivités locales doivent consacrer à l'effort national est identifiée.

Face à ces dispositions, il est évidemment primordial que les spécificités de certaines collectivités soient prises en compte, comme la croissance démographique, telle que notre Ville la connaît. Cela induit un développement de l'offre de service public afin de répondre aux besoins des habitants, que ce soit en matière d'éducation, d'aménagement, de sécurité, ou même d'animation. Nous nous inscrivons, cette année encore, dans l'effort national de réduction de ces déficits. Nous poursuivons surtout nos efforts de bonne gestion, tout en préservant un service public de qualité accessible à toute la population. C'est le sens de ce que je vais vous présenter maintenant, à travers le PowerPoint (cf. document projeté).

Je rappellerai également que le DOB est un exercice réglementaire qui doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. C'est donc une étape importante dans la vie démocratique de notre ville et de notre assemblée. Il permet au conseil municipal non seulement d'être informé de la situation financière dans un contexte national et local, mais aussi de discuter des perspectives d'orientations budgétaires pour permettre de dégager les priorités du futur budget primitif. Vous avez trouvé différentes informations dans le rapport qui vous a été adressé. Vous en retrouverez une partie dans le diaporama préparé par Monsieur Jean-Noël BOSSON, responsable du service Finances, et par ses services. Je tenais à les remercier en votre nom.

Nous allons débuter par le contexte national. Sans vraiment m'arrêter sur le contexte économique dont les grandes lignes vous ont été indiquées dans le rapport d'orientation budgétaire, je souhaitais quand même rappeler les principales dispositions de la loi de finances qui impactent notre budget communal. Selon l'article 13 de la loi de finances, un objectif national d'économie de 13 milliards d'euros est demandé aux collectivités locales sur l'ensemble du quinquennat. L'article 10 du projet de loi fixe les objectifs pour les collectivités. C'est ce que montre le tableau projeté ici.

En premier lieu, vous avez l'encadrement de l'évolution des dépenses de fonctionnement avec un plafonnement à 1,2% par an. Cela concerne les années 2018 à 2022 et donnera lieu à une contractualisation avec un certain nombre de communes d'envergure. Sous certaines conditions telles que l'évolution de la population, le revenu moyen par habitant, l'évolution des DRF (dépenses réelles de fonctionnement), ce taux de 1,2% pourra être modulé à la hausse (1,35% annuels) ou à la baisse pour certaines catégories de collectivités. Nous souhaiterions évidemment pouvoir nous inscrire dans ce cadre, même si nous ne faisons pas partie des 300 communes qui doivent contractualiser. Je répète que s'il y a bien ces contrats avec plus de 300 collectivités, toutes les collectivités sont invitées à remplir ces deux objectifs au plus près. Ce premier objectif est en fait doublé par celui de la réduction annuelle du besoin de financement des dépenses d'investissement, ce montant étant de -2,6% sur l'ensemble des années. Il y a donc un cumul que vous pouvez voir dans le tableau.

Il faut également noter que la loi ajoute une autre règle de prudence qui prévoit un plafond pour le ratio de désendettement pour les communes de plus de 10 000 habitants. Ce ratio est compris entre 9 et 12 ans selon le type de collectivités territoriales (il doit être inférieur à 12 ans pour les communes). Ce ratio est défini par le rapport entre l'encours de la dette et la capacité d'autofinancement brut de l'exercice écoulé.

Nous pouvons passer à la diapositive suivante. Ici aussi, nous sommes sur des informations concernant le contexte national. Vous avez un graphique qui vous présente le dégrèvement de la taxe d'habitation selon l'article 5 de la loi de finances. C'est une réforme dont vous avez tous dû entendre parler et qui fait parler d'elle de façon très importante puisqu'elle impacte l'ensemble de nos collectivités, et donc notre Ville également. Le gouvernement propose un dégrèvement de la taxe d'habitation sur trois ans. 80 % des foyers seront dispensés du paiement de la taxe d'habitation au titre de leur résidence principale d'ici 2020. L'Etat prendra en charge la partie de la TH concernée par le dégrèvement, selon un pourcentage qui augmente chaque année jusqu'en 2020 (30% en 2018, 65% pour l'année 2019 et 100% en 2020).

Comme indiqué sur la partie gauche du tableau, le revenu fiscal de référence pris en compte pour ces 80% de "dégrevés" est de 27 000 euros pour un célibataire, de 43 000 euros pour un couple, avec une demi-part supplémentaire à 6 000 euros. Le graphique de droite illustre la situation. En 2007, nous voyons en rouge la TH payée par le contribuable, notamment annemassien. En 2018, nous voyons la part en rouge qui diminue et la part en gris qui constitue le dégrèvement pris en charge par l'État. Vous voyez donc que ce dégrèvement s'accroît au fil des années. Cette part va progressivement augmenter avec la généralisation du dégrèvement en fonction du revenu. On paye la TH en fonction du revenu. En 2020, les communes vont maîtriser une part moindre de la taxe d'habitation. Vous le constatez ici. Cela peut évidemment susciter des interrogations ? Y aura-t-il des diminutions supplémentaires ? Cela peut-il aboutir à une réforme en tant que telle de la TH ? Ce sont des questions qui restent ouvertes aujourd'hui. Quelle sera l'autonomie financière des communes demain ?

Nous pouvons passer au tableau suivant qui concerne les dotations. Il est fait mention, en haut de ce tableau, de la stabilisation du montant global des dotations. En fait, nous assisterons à une baisse pour un grand nombre de communes du fait de l'application des écrêtements au profit de la péréquation. En effet, la DSU progresse de plus de 110 millions d'euros et la DSR de plus de 90 millions d'euros. Cette progression de la péréquation à plus de 200 millions d'euros sera financée par les communes, par le jeu de l'écrêtement appliqué à la DGF. Ainsi, en dépit de la stabilisation du montant global de la DGF, un certain nombre de communes verront leur DGF individuelle 2018 diminuer en raison de ces écrêtements. A Annemasse, nous avons aussi un écrêtement de ce type sur notre DGF. Nous le verrons plus loin, mais heureusement que nous avons la DSU. Le tableau illustre également les différentes variables d'ajustement qui ont été retenues dans ce cadre. Nous voyons la disparition de la DUCSTP (Dotation unique des compensations spécifiques à la Taxe Professionnelle) et d'autres qui varient à la baisse. Je vous fais grâce de la lecture complète.

Nous pouvons maintenant passer à des éléments du contexte local, que vous avez également vu dans dans notre rapport d'orientation budgétaire. Vous savez que, dans ce contexte local, nous mettons l'accent sur la mise en place du Forfait Post-Stationnement. Les abonnements (stationnement et location de voie publique), la redevance de stationnement et le forfait de post-stationnement seront inscrits sur trois lignes budgétaires distinctes au lieu d'une seule auparavant ; le forfait de post-stationnement constituant une nouvelle recette. Ce ne seront pas des recettes d'investissement, comme l'étaient les amendes de Police, mais des recettes de fonctionnement.

Concernant les transferts de compétences à Annemasse-Les Voirons Agglomération, nous sommes ici aussi dans le cadre de la réforme territoriale. Au cours de l'année 2018, la Ville sera concernée par les transferts à Annemasse Agglo, d'une part de ses zones d'activité économique, et d'autre part des voiries concernées par la circulation des transports collectifs en site propre, au fur et à mesure de leur mise en service. C'est la CLETC qui définira le montant des attributions de compensation.

Enfin, nous abordons le pacte financier et fiscal de solidarité. Ce pacte vous a été présenté à plusieurs reprises. Les 12 communes ont élaboré ce pacte de façon à ce qu'il soit profitable à toutes les parties, et la mise en œuvre de ce pacte nécessite la révision libre des attributions de compensation. Les attributions de compensation de notre Ville sont minorées du montant du FPIC communal pris en charge par l'intercommunalité. Vous voyez ici l'attribution de compensation retenue pour 2017. Elle s'élève à 3 180 526 euros. Il est à noter que nous avons ici les chiffres de 2017. Nous n'avons pas encore les montants définitifs 2018 qui arriveront plus tard. Nous sommes ici sur des estimations. Les dates de mise en place des prochaines mutualisations n'ont pas encore été totalement arrêtées. Nous n'avons donc pas non plus les montants correspondants. Nous devons prévoir des montants mais ils seront fort probablement modifiés en cours d'année. Dans l'attente de ces mutualisations, les postes prévus ont été budgétisés, dans notre futur projet de budget 2018, en année pleine. Ils feront aussi l'objet d'un ajustement au BS en fonction de l'avancement de ces mutualisations. Ce sont des choses que nous avons déjà présentées en conseil municipal.

Nous pouvons passer à un élément qui est nouveau et qui a été rendu obligatoire dans le ROB, le rapport d'orientation budgétaire. Il s'agit de la structure de la rémunération des agents de la Ville. Vous avez un tableau qui présente cette structure hors charges patronales. Quand nous disons hors charges patronales, cela signifie que nous n'avons par exemple pas intégré, dans cette présentation, les tickets restaurant, ni la part que nous prenons en charge au titre des mutuelles. Ce sont des éléments de notre politique de solidarité, mais ils n'apparaissent pas ici.

En revanche, j'attire votre attention sur le rôle que joue le régime indemnitaire par rapport au traitement de base. Vous savez que, dans un territoire comme le nôtre où nous sommes dans un bassin de vie de vie chère, le régime indemnitaire - qui est utilisé par notre Ville comme un outil de management et un outil d'attractivité dans le cadre de nos recrutements - joue aussi un rôle de complément de salaire pour les agents. Le travail que nous mettons en place pour aboutir à l'application du nouveau régime indemnitaire (qui devrait être effectif au début de ce deuxième semestre), intègre évidemment un montant financier pour abonder ce nouveau régime indemnitaire.

Nous avons ensuite les effectifs par filières. Vous avez eus les documents. Je ne veux pas trop insister, mais nous employons 678 agents, soit à peu près 600 ETP. Il y a 443 femmes et 235 hommes. Vous voyez que ce sont principalement les filières administratives et les filières techniques qui emploient le plus de personnes. Les filières administratives ont un taux un peu plus élevé de femmes, et les filières techniques un taux un peu plus élevé d'hommes. Dans le rapport, si vous avez examiné la répartition en fonction des catégories et des grades, vous avez pu voir que la part plus importante des femmes diminue un peu en fonction de l'évolution dans les grades, sauf pour les catégories A où nous avons une répartition identique.

Enfin, vous avez la pyramide des âges, avec un petit clin d'œil de la part du service des Ressources Humaines qui a mis les femmes en bleu, pour une fois. C'est un petit clin d'œil. Ils se sont dit : "Le 8 mars, il faut faire quelque chose !". Vous avez une pyramide des âges qui indique que nous avons 34% des agents entre 45 et 54 ans et 22% entre 35 et 44 ans. Voilà pour cette partie.

Je ne reviendrai pas sur les modalités du temps de travail. En revanche, dans le rapport, nous avons bien indiqué que nous étions sur une perspective d'évolution du personnel (évolution des effectifs liée à la mutualisation et à l'évolution de notre population). Nous avons à faire face à cela. Et nous sommes aussi dans une phase de réorganisation du service Tranquillité publique.

Nous passons maintenant au cœur même du débat d'orientation, avec les indicateurs. Vous avez un premier indicateur qui concerne les investissements et emprunts. Nous sommes dans un contexte d'évolution et d'augmentation de la « population DGF » [(Ndlr : Population DGF = population totale + résidences secondaires (un habitant par résidence secondaire) + places de caravanes sous certaines conditions (un habitant par place de caravanes)]. *Tous les indicateurs mentionnés dans ce tableau sont globalement favorables et ils restent absolument bien orientés pour la Ville.*

Dans le haut du tableau, vous avez les dépenses d'équipement par habitant. Elles sont stables à 318-319 € (Ndlr : 318,64 € en 2016 / 319,84 € en 2017). Vous avez l'encours de la dette par habitant et les intérêts de la dette par habitant. Elle reste maîtrisée. Il faut quand même noter un repli de notre capacité d'autofinancement par habitant sur l'année 2017. C'est dû principalement à une contraction de nos recettes. Vous avez entendu parler des problématiques liées au fonds genevois. Nous y reviendrons de façon un peu plus détaillée plus tard.

En dessous du tableau, comme d'habitude, vous avez les informations sur la dette. Vous notez une légère dégradation de l'encours de la dette, mais avec un taux d'intérêt moyen qui continue de diminuer du fait de nouveaux prêts à taux très intéressants et de l'extinction progressive des prêts qui sont à des taux plus élevés. Nous avons toujours une dette saine. Nous avons ensuite les indicateurs financiers (comparatifs 2016). Vous avez ici aussi l'habitude de ces données. C'est la comparaison de la situation de la Ville avec celle des Villes de France et la moyenne nationale. Ces ratios nous sont encore favorables cette année. Vous avez le ratio des dépenses d'équipement rapportées aux recettes de fonctionnement. Vous voyez, chaque fois, que nous sommes bien placés. Les encours de la dette rapportés aux recettes de fonctionnement correspondent, pour nous, au poids de notre dette. Nous sommes ici aussi sur des montants favorables. Vous avez l'encours de la dette rapporté à l'épargne brute avec notre capacité de désendettement en nombre d'années. Nous sommes à 3,3 ans. Je ne fais pas de commentaires. Il est évident que nous sommes dans une situation favorable, même si nous allons nous apercevoir que nous connaissons une légère dégradation.
Nous avons ensuite l'annuité de la dette rapportée aux recettes de fonctionnement. C'est le poids du remboursement de la dette, avec un pourcentage de 7,3% extrêmement favorable. Ces ratios laissent donc apparaître une marge de manœuvre évidente au niveau de la dette. Nous pouvons donc nous inscrire dans la perspective du ratio de désendettement imposé aux communes par l'Etat, avec un plafond maximum de 12 ans. Je vous l'expliquais tout à l'heure lors de la présentation du contexte national. Nous avons ici de la marge. Voilà pour ces données. Je ne veux pas trop approfondir. Nous verrons dans le cadre du débat.

Nous pouvons passer aux recettes de fonctionnement. *Comme il a été indiqué dans le rapport, nous devons faire face à une contraction importante de nos recettes. Nous devons donc, pour le budget 2018, être encore plus prudents et sobres que nous n'avons pu l'être jusqu'à maintenant. Je parle au vu des exigences de la loi de finances. Mais évidemment, ces chiffres correspondent à des projections. Ce sont des propositions et les montants sont provisoires. Vous avez d'ailleurs toujours le petit astérisque qui montre que nous sommes sur des estimations. Il est évident que les montants indiqués peuvent légèrement fluctuer dans le cadre de la constitution du budget.*

Vous constatez la diminution des allocations compensatrices, comme nous l'évoquions tout à l'heure, dans le cadre du pacte financier et fiscal. Nous avons la baisse des dotations de l'État, dont nous avons déjà parlé. Nous avons aussi le produit de nos contributions directes sur lequel nous reviendrons avec les deux graphiques qui suivront. Et nous avons des droits de mutation qui sont toujours un peu volatiles, puisque nous ne les maîtrisons pas. Nous ne savons jamais tout à fait à quel moment nous allons les percevoir. Nous avons la taxe sur les jeux du casino, en diminution. Et enfin, nos avons une baisse importante des fonds frontaliers, due à la variation défavorable du taux de change et ce, malgré une augmentation du nombre de travailleurs frontaliers. Comme je l'ai précédemment évoqué, . nous n'indiquons pas le Forfait Post-Stationnement puisque nous n'en connaissons pas encore le montant.

Nous pouvons passer à un graphique encore plus parlant. Vous avez ici l'évolution de la dotation forfaitaire de 2013 à aujourd'hui et l'on peut constater une diminution de 47% de la dotation forfaitaire depuis 2013.

Nous continuons avec l'évolution des bases d'imposition. Nous allons vous présenter deux tableaux. Le premier permettra de vous présenter l'évolution des bases et le suivant l'évolution des produits d'imposition. C'est lié à l'introduction de la réforme.

Concernant les bases attendues, j'attire là aussi votre attention sur l'astérisque systématique. Il y a une différence entre les bases réelles et les bases que nous attendons et qui ne sont pas encore notifiées. J'attire aussi votre attention sur le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales qui est fixé par la loi à 1,0124 soit 1,24 % d'augmentation. Les bases ne nous seront pas notifiées par l'État à la date du 15 mars. Nous n'aurons donc pas encore ces éléments pour le vote du budget. Vous voyez aussi la majoration de TH des résidences secondaires que nous avions votée. Ici aussi, nous sommes prudents. Les bases réelles sont de 224 554 euros en 2017. Nous avons un montant de bases attendues pour 2018 de 220 000 euros. Le produit attendu pour la TH est de 16 311 760 euros. Ce tableau ne tient pas compte de la réforme de la TH et du dégrèvement, mais le tableau suivant, oui. Comme vous le voyez, nous avons toujours le produit attendu, dans la colonne « recettes 2018 », qui s'élève à 16 311 760 euros mais si vous vous reportez à la colonne "recettes 2018 après dégrèvement", vous avez la décomposition du produit. Les bases demeurent identiques, le dégrèvement intervenant a posteriori. Monsieur BOSSON le souligne. Je le remercie. Vous avez un produit attendu de 15 011 760 euros et un dégrèvement qui s'applique pour l'année 2018 à 1 300 000 euros. Le tableau suivant nous montre l'évolution de ce dégrèvement pour la ville d'Annemasse jusqu'en 2020. Cela fait écho au graphique que nous vous avons présenté en premier.

***Nous pouvons passer aux dépenses de fonctionnement**. Le tableau présente ces dépenses, dans les CA 2014, 2015, 2016. Nous avons aussi le réalisé 2017, le BP 2017 et une projection (avec le petit astérisque) pour le BP 2018. Et tout cela, pourquoi ? C'est pour mieux vous faire appréhender les efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement par nos services. Nous constatons une augmentation qui est maîtrisée, notamment du fait de baisses sur certaines lignes. Entre le CA de 2016 et le réalisé 2017, vous constatez un pourcentage d'évolution de 0,69%. En ce qui concerne les charges à caractère général, plus particulièrement, nous avons ici encore une maîtrise importante de la part de nos services. Pour 2018, nous nous projetons sur 10 500 000 euros. Ici encore, c'est une estimation, et je pense que nous serons plus proches de 10 700 000 euros que de 10 500 000 euros. Cela donne le ton. Il faut noter que nous sommes ici hors frais de mutualisation, ceux-ci étant transférés à l'Agglo. Ils seront retirés des AC. Il faut noter que des arbitrages sont encore en cours pour minorer cette ligne, sachant que notre objectif est évidemment de conserver la qualité de nos services.*

En ce qui concerne les charges de personnel, elles augmentent de 2,77 %, soit un pourcentage légèrement supérieur à la prospective que nous avions pu vous présenter l'année dernière, en 2017. C'est principalement dû au fonctionnement en année pleine du nouveau groupe scolaire Camille Claudel. Mais vous voyez que nous sommes sur une évolution très maîtrisée malgré les efforts que nous devons faire pour faire face à l'évolution de notre population et de nos effectifs scolaires.

En ce qui concerne le CCAS, nous avons une baisse qui est notée. C'est un élément important puisque nous nous sommes souvent interrogés sur cette subvention d'équilibre du CCAS. Nous avions encore une subvention importante en 2017, puisque nous étions sur un faible taux d'occupation du foyer de L'Eau Vive qui générait un peu de déséquilibre. Cette situation évolue favorablement pour l'année 2018. Nous sommes sur une subvention qui n'est plus du tout du même ordre.

Nous passons aux subventions aux associations d'une manière générale, avec une évolution de 0,98 à -0,61 % entre le réalisé 2017 et le BP 2018. Il y a eu une légère augmentation en 2017. Comme nous l'avons dit à plusieurs reprises en conseil municipal, je rappellerai qu'une partie de la somme concerne la mise en place des actions au titre de l'ancienne MJC et du nouvel espace de vie sociale.

Les intérêts de la dette sont en baisse : baisse sur le réalisé 2017 et diminution prévue pour l'année 2018. Cela est dû au vieillissement de notre dette et à des taux intéressants.

Je ferai ensuite un petit focus sur l'évolution des dépenses de personnel. Vous voyez, certes, une progression entre le BP 2017 et notre projection du BP 2018, mais elle est liée à l'augmentation de la population de notre ville et des effectifs scolaires. Nous pouvons considérer que cette progression est maîtrisée. Il ne faut jamais oublier que, dans les dépenses de personnel, intervient toujours le Glissement Vieillesse Technicité. C'est un élément qui augmente automatiquement les montants. Nous serons en 2018 sur des fonctionnements en année pleine. Il y aura peut-être aussi une réflexion à mener sur un accompagnement différent des écoles maternelles. Ce sont des choses que nous pourrons évoquer lors de la présentation du budget 2018. Je rappelle enfin la mise en place du RIFSEEP. La projection globale s'établit donc pour 2018 à 25 910 000 euros.

***Nous passons à l'investissement.** Le comparatif se fait ici entre CA (2014 et 2015) et réalisé (2016 et 2017). Nous avons à la fois, sur ce tableau, les recettes et les dépenses, ainsi que l'affectation du résultat. Ce tableau présente à la fois les recettes et les dépenses parce qu'au niveau de la section d'investissement, la projection 2018 se fera avant tout en termes de dépenses d'équipement et de prospectives d'aménagements pour les années ultérieures du mandat.*
Les dépenses d'équipement évoluent légèrement par rapport à 2016. La diminution des recettes et des dépenses est liée à une modification de la prise en compte des emprunts-option ligne de trésorerie, qui ne donnent plus lieu à mouvement budgétaire. En haut du tableau, vous voyez que l'affectation du résultat diminue, ainsi que le FCTVA et les amendes de Police. Je vous rappelle que les amendes de Police sont aussi liées à ce que nous reverse l'État. Nous aurons des produits qui diminueront du fait de la mise en place du Forfait Post-Stationnement. La taxe d'aménagement est quant à elle en forte hausse. C'est principalement dû à des régularisations qui concernent Chablais Parc.

Mais cette présentation n'est pas suffisante. Il me semble intéressant de vous présenter également le graphique qui vient ensuite et qui montre l'évolution de nos dépenses d'équipement depuis 2010 (avec une moyenne pour les années 2010-2014) et nos prévisions 2018. Vous voyez la moyenne 2010-2014 et une baisse en 2016. C'était lié, à l'époque, à de nombreux facteurs convergents, notamment des réalisations reportées du fait du contexte local. Il n'était pas possible d'avancer, sur plusieurs dossiers en parallèle. Nous avions aussi, à cette époque, des difficultés de recrutement au sein de nos services techniques. Ce sont des choses à noter et qui peuvent avoir une influence.
Les dépenses augmentent à nouveau en 2017, puisque nous atteignons 11,5 millions d'euros, et nous projetons des dépenses d'équipement pour l'année 2018 d'environ 18 millions d'euros. Nous sommes ici sur des prévisions avec des projets très importants d'aménagement et de construction qui rentrent enfin en phase de réalisation. Nous le verrons un peu plus loin, mais il y a Château-Rouge, le Pôle d'Échanges Multimodal et le groupe scolaire Les Hutins.

Sur le tableau suivant, nous vous présentons l'évolution de l'épargne. L'épargne brute est en orange et l'épargne nette est en vert. L'évolution que nous anticipons repose sur une maîtrise extrêmement précise de nos dépenses de fonctionnement et sur une démarche constante de sobriété de nos engagements. Notre épargne brute atteint 5,8 millions d'euros en 2017. Cela nous permet d'assurer un autofinancement très intéressant pour la dynamique de nos projets. La projection entre 2018 et 2020 prévoit un tassement de l'épargne brute, mais un montant toujours très intéressant pour assurer nos projets

d'investissement. L'épargne nette suit la même orientation.

Nous passons à l'évolution de notre besoin de financement. C'est un graphique d'autant plus intéressant dans le contexte actuel des dispositions de la loi de finances. Il nous permet de mesurer le besoin de financement en section d'investissement qui est égal à l'excédent des dépenses sur les recettes. Le calcul intègre la capacité d'autofinancement parmi les ressources d'investissement. Quand les ressources sont supérieures aux dépenses, le besoin devient négatif. C'est ce que nous voyons pour l'année 2016. Il constitue alors une capacité de financement pour les investissements futurs. Notre besoin en 2016 et en 2017 est bien négatif, tel que vous le constatez ici. Il traduit, par conséquent, une amélioration de notre fonds de roulement et nous permet de disposer d'une capacité de financement pour nos investissements en 2018, en tout cas en partie, pour des projets dont nous parlons depuis longtemps.

Nous passons à deux tableaux qui se complètent. Il s'agit de l'évolution de l'encours de la dette pour le premier et de l'évolution de l'annuité de la dette pour le second.

L'encours représente le stock de la dette. C'est le montant total de ce qui reste dû par la Ville en capital. Vous avez ici le profil d'extinction de la dette en fonction des remboursements intervenant chaque année, évidemment à situation constante c'est-à-dire sans emprunts nouveaux. Vous constatez, entre 2018 et 2022, une diminution de 10 millions d'euros de cet encours. Toujours à périmètre identique, c'est-à-dire sans recours à d'autres emprunts, cela nous donne une possibilité d'emprunter 10 millions d'euros avec un encours équivalent. Ce sont donc des données assez favorables.

Le graphique sur l'annuité de la dette nous montre l'évolution de nos remboursements. En bleu, vous avez l'amortissement. C'est ce que nous appelons le remboursement en capital. En orange, vous avez les intérêts de la dette. Le graphique montre notre capacité d'emprunts, cette fois-ci en termes d'annuités. Vous constatez une grande baisse en 2024. C'est une baisse d'annuité importante et la part d'intérêts s'amenuise de la même façon. Quand un prêt est totalement remboursé, l'annuité disparaît. Il me semble intéressant de refaire le lien avec ce que nous avons vu tout au début de la présentation avec le comparatif des villes de France. Dans le tableau comparatif avec les villes de France, nous avons montré que notre niveau d'endettement était faible par rapport à la moyenne des villes de France. Nous avons aussi montré qu'un recours plus important à l'emprunt au BP 2018 peut être envisagé au vu de ces deux éléments.

Il faut savoir que si nous recourions à l'emprunt, il serait diminué du montant des excédents repris au BS 2018, comme nous le faisons chaque année, comme nous l'annonçons systématiquement lors du vote du BP. Ce recours à l'emprunt pourra aller jusqu'à 7,5 millions d'euros pour financer les différents projets d'équipement et les aménagements à venir pour le développement de notre ville. C'est à retenir pour nos débats et pour la constitution de notre futur projet de budget. Voilà pour la partie que je considère être celle des indicateurs.

Je souhaiterais maintenant que nous finissions avec le tableau des investissements. Mais avant de vous le commenter, je voulais rappeler les différentes priorités qui constituent la ligne d'action de notre mandat. Nous voulons poursuivre en 2018 les engagements pris depuis le début de notre mandat. Dans un contexte de croissance de notre population et de contraction de nos ressources, nous choisissons une gestion rigoureuse de nos dépenses de fonctionnement afin de garantir la qualité de nos services publics rendus à tous et l'épargne nécessaire à la construction de notre ville durable et dynamique.

Comme vous l'avez vu dans notre rapport d'orientation budgétaire, nos priorités suivent principalement quatre axes :
- nous donnons une priorité majeure à la jeunesse et à l'éducation. Il est primordial de continuer à assurer l'animation et l'encadrement nécessaires pour un accueil et un accompagnement de qualité des enfants ;
- nous donnons ensuite une priorité à la tranquillité publique et à la propreté des espaces communs. C'est un droit fondamental de tout citoyen. Je fais référence à l'action que nous mettons en œuvre grâce aux nouvelles brigades d'incivilité et de propreté. Le service de médiation est quant à lui repositionné ;
- une priorité est aussi donnée à l'aménagement urbain, pour assurer la qualité de vie de nos citoyens et mettre en valeur notre patrimoine. Il s'agit aussi de l'aménagement des équipements de voirie - Je ne l'ai pas mentionné pour la jeunesse, mais il y a aussi l'aménagement et l'adaptation de nos groupes scolaires. C'est un challenge important ;
- nous donnons enfin la priorité à la qualité de vie, parce qu'il faut permettre à tous de participer au dynamisme de la ville et surtout de s'épanouir dans les expériences culturelles, les pratiques sportives, les engagements associatifs, qui leur sont offerts sur notre belle cité.

Nous avons des priorités. Nous avons des envies. Ce sont des engagements politiques. Il faut aussi avoir les moyens de les réaliser. Le tableau qui vous est présenté liste les investissements 2018-2020. En partant d'une capacité d'investissement que nous identifions à 46 millions d'euros, nous pouvons réaliser différentes opérations. En ce qui concerne les opérations engagées, elles s'élèvent à 17 millions d'euros. Vous avez l'Étoile, le tramway, Chablais Parc, Livron, Château-Rouge, le Troisième Lieu. Les programmes d'entretien du patrimoine ne sont pas négligeables. Il faut les réaliser. C'est important pour notre cité. Ils s'élèvent à plus de 9,5 millions d'euros. Il y a aussi l'accessibilité et la sécurité, qui sont des obligations et des engagements de notre part pour une cité accessible à tous. Ces dépenses s'élèvent à plus d'un million d'euros. Nous avons l'adaptation du patrimoine aux besoins des usagers avec plus de 15 millions d'euros. Nous avons diverses dépenses et provisions nécessaires pour des acquisitions foncières, des extensions de réseaux.... Pour faire face à l'évolution démographique, nous aurons besoin d'environ 2 millions d'euros. Puis nous avons des projets nouveaux qui pourraient s'élever à plus de 4 millions d'euros.

Si nous faisions un calcul mathématique, nous serions au-delà de la capacité d'investissement évoquée ci-dessus. Mais vous vous doutez bien qu'au stade où nous en sommes, nous parlons de projections. Des arbitrages sont encore en cours, et croyez bien que nous choisirons les bons programmes, les bons investissements et les bonnes dépenses d'équipement utiles à notre population.

Je rappelle que nous pouvons poursuivre un programme d'investissement important qui traduit le dynamisme de notre ville, mais surtout que notre projet de budget 2018 n'occasionnera pas d'augmentation de la fiscalité. Ce n'est pas rien. Il correspond, en outre, à notre volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement, de contenir notre dette et de poursuivre, à travers une tarification sociale de nos services, notre politique de solidarité envers tous nos citoyens ».

Monsieur le Maire : « *Merci beaucoup, Madame LACHENAL, pour cette présentation complète qui respecte le temps imparti. Je vous remercie parce que ce rapport est extrêmement riche et intéressant. Il permet un débat tout aussi intéressant. Je laisse donc la parole à la salle. Qui souhaite intervenir ? Madame MAYCA. Non, c'est Monsieur BENOIST* ».

Jean-Pierre BENOIST : « *C'est un point intéressant de votre exposé : vous avez indiqué que la fiscalité ne va pas augmenter. Vous avez repris cette idée dans tous les schémas que vous avez présentés. Nous pouvons faire une remarque sur cette augmentation ou plutôt cette non-augmentation de la fiscalité que vous affichez. La Ville s'insère dans une agglomération et la fiscalité est donc plurielle pour les administrés. Ce sont les mêmes gens qui supportent l'impôt. Celui de la Ville, de l'Agglomération, et au-delà, du Département et de la Région. Nous pouvons donc avoir quelques inquiétudes puisque nous savons par exemple que l'Agglomération verra son imposition augmenter. Pourquoi ? Parce qu'il y a un certain nombre de projets en cours. Je ne reviendrai pas sur ces éléments. Quand on réfléchit à l'augmentation ou à la non-augmentation de la fiscalité, il faut replacer cette proposition dans son contexte et observer qu'il y aura une dégradation de la situation du contribuable. Dans notre agglomération, il va payer davantage, à très court terme, puisque c'est à partir de l'an prochain que l'imposition va augmenter pour l'Agglomération. Dans le débat, il faut aussi tenir compte de cela.*».

Monsieur le Maire : « *Madame MAYCA et ensuite, Monsieur GACONNET* ».

Pascale MAYCA : « *Je déplore simplement de ne pas avoir eu le compte administratif 2017 avant, pour pouvoir faire les comparaisons utiles. Je le déplore. D'autre part, je reviendrai sur les charges salariales et surtout sur la constitution de votre effectif. Je constate que nous avons 480 titulaires sur 678 personnes. Cela signifie que toutes les autres sont en contrat précaire, et cela m'embête un petit peu* ».

Dominique LACHENAL : « *Non. Je n'ai pas parlé de titulaires* ».

Pascale MAYCA : « *Je regarde simplement ce qui est marqué sur le dossier* ».

Dominique LACHENAL : « *Il n'y a pas de contrats précaires dans une ville, puisque nous sommes soumis à la loi qui permet de résorber l'emploi précaire. Il n'y a donc pas d'emplois précaires. Il peut y avoir des vacataires ou des personnes qui remplissent des missions ponctuelles. Nous avons heureusement des collaborateurs qui peuvent venir ponctuellement soutenir l'activité de la ville, de façon à ce que nous nous adaptions aux besoins des habitants. Cela nous permet de constater si ces besoins sont récurrents, s'ils évoluent ou pas.*
Par ailleurs, nous avons un certain nombre de titulaires. Et les personnes qui sont contractuelles sont de différents ordres. Comme je l'ai dit, elles interviennent pour des surcroîts d'activité ou sur des missions partielles ou très partielles qui ne constituent pas forcément un poste de travail à temps complet. Mais encore une fois, je le répète, les personnes qui seraient contractuelles chez nous depuis de nombreuses années, dans la mesure où elles rempliraient les conditions requises, c'est-à-dire plus de 6 ans en poste, sont appelées à devenir titulaires. Tout le monde ne veut pas rentrer dans le statut de la fonction publique. Mais si elles le souhaitent, elles peuvent devenir titulaires. »

Pascale MAYCA : « *Cela représente une bonne part d'agents en contrat de mission ou en contrat temporaire. Vous pouvez les appelez comme vous le voulez, c'est égal, mais nous sommes quand même sur un tiers des personnes qui ne sont pas titulaires. Je n'ai pas le rapport sous les yeux. Je vais retrouver le chiffre parce que je ne l'ai pas sous les yeux* ».

Monsieur le maire : « *Nous allons y revenir. Merci pour votre question. Monsieur GACONNET* ».

Maxime GACONNET : « *Je ne débattrai pas sur les investissements puisque, pour la plupart ou presque, ils correspondent au programme sur lequel vous avez été élu. Nous ne partageons pas forcément les mêmes options d'investissement, mais nous n'en débattrons pas forcément ce soir. Je reviens sur deux ou trois chiffres qui m'inquiètent. Je pense à celui de l'augmentation du personnel et à la stagnation des recettes. Nous pouvons nous inquiéter sur le long terme de voir ces recettes stagner et, comme vous l'avez justement rappelé, avec l'augmentation de la population, voire l'augmentation des charges de personnel, nous risquons d'aboutir à des courbes qui pourront poser problème. Je reviendrai simplement sur les fonds frontaliers. Je m'étonne que Jean-Pierre BENOIST n'en ait pas parlé. Je voudrais juste alerter sur une chose. Les frontaliers sont en augmentation, toujours, tous les ans, mais les fonds frontaliers sont en baisse. Les salaires suisse sont aussi plus faibles aujourd'hui* ».

Monsieur le Maire : « *C'est le taux de change* ».

Maxime GACONNET : « *Il y a le taux de change* ».

Monsieur le Maire : « *C'est uniquement le taux de change* ».

Maxime GACONNET : « *Aujourd'hui, il y a le taux de change. Les embauches faites aujourd'hui sur Genève...* »

Monsieur le Maire : « *Ce sera pour l'année prochaine* ».

Maxime GACONNET : « *Ce sera pour l'année prochaine et pour les années futures. Le taux de change est une chose. La baisse de la masse salariale des frontaliers est effective. Elle n'est pas pour l'année prochaine mais elle est effective. C'est vrai que c'est une donnée qui doit être réellement prise en compte, bien au-delà des politiques actuelles menées sur Genève où le frontalier est un peu mis au banc des accusés en permanence. Ce chiffre doit être vraiment « surveillé », comme le lait sur le feu, bien au-delà de la variation du taux de change* ».

Monsieur le Maire : « *Monsieur BOGEAT* ».

Sylvain BOGEAT : « *Merci. Les exercices de DOB se suivent, mais ne se ressemblent pas. Je tenais à saluer la qualité de l'information qui nous a été donnée ce soir. C'est très intéressant. Cela appelle plusieurs remarques. Je rejoins Monsieur BENOIST dans son analyse de la fiscalité dans une perspective globale avec l'Agglo, et de la remettre dans une perspective historique. En effet, nous regardons la fiscalité en nous disant qu'elle n'augmente pas cette année, contrairement à chaque lendemain d'élections. Outre cette évolution qui n'en est pas une, nous parlons avec une pudeur de gazelles d'un endettement maîtrisé. Or, nous voyons malgré tout que l'encours de la dette augmentera l'année prochaine. Je trouve regrettable que nous n'arrivions pas à faire quelque chose de plus important pour maîtriser cet endettement. Monsieur GACONNET parlait de chiffres à retenir. Nous avons aujourd'hui un endettement qui s'élève à près de 1 000 euros par « tête de pipe », ce qui est quand même conséquent à l'échelle de la ville et pour son avenir.*
Nous pouvons dire ce que nous voulons sur la dotation générale de fonctionnement qui est en baisse, mais nous avons quand même la chance d'avoir des avantages considérables en termes de recettes. Même si les fonds frontaliers ont été impactés par la variation du taux de change, nous avons aussi les recettes du Casino. En termes d'endettement, se comparer aux autres villes de la même strate ne permet pas forcément d'avoir une représentation très juste de cet endettement. Cela fait aussi réfléchir quand nous regardons le taux de la dette qui est aujourd'hui à un peu plus de 3%. Cela pose la question de la stratégie en termes d'endettement. Avons-nous un endettement à taux fixe ou à taux variable ? Dans les résolutions suivantes, je vois que nous allons parler de renégociation du taux de la dette avec des organismes HLM qui sont à 1,48 %. C'est la moitié de ce que nous payons. C'est une des réflexions à mener.
J'avais aussi besoin de clarification sur l'impact de la réorganisation du service Tranquillité Publique, parce que je ne comprends pas très bien comment ce cadeau s'organise, et sur ce qu'était la mise en place du RIFSEEP ».

Monsieur le Maire : « *Madame MAYCA* ».

Pascale MAYCA : « *Je voulais revenir sur les recettes de fonctionnement. On nous annonce 39 millions d'euros. Par rapport au réalisé 2017, il en manque. Nous sommes à 39 043 000 euros contre 48 108 000 euros en 2017. Nous avons quand même une différence d'environ 10 millions d'euros* ».

Michel BOUCHER : « *Nous sommes un peu perdus ici, Madame MAYCA* ».

Pascale MAYCA : « *Concernant les recettes de fonctionnement sur le réalisé 2017, vous êtes à 48 108 000 euros. Si je calcule le BP 2018, je suis à 39 043 000 euros* ».

Dominique LACHENAL : « *Pourquoi calculer le BP 2018 puisque tout est encore fluctuant ?* »

Pascale MAYCA : « *Oui. Mais alors, d'où attendez-vous le restant des recettes ?* »

Monsieur le Maire : « *Avez-vous une autre question ? Nous allons procéder par ordre, sinon nous n'y arriverons pas* ».

Pascale MAYCA : « *Concernant les recettes de services et du domaine, elles n'apparaissent nulle part...* »

Monsieur le Maire : « *Les recettes de quoi ?* »

Pascale MAYCA : « *.. des services et des domaines. Quand on achète des biens..... Cela n'apparaît nulle part pour 2018 dans votre estimatif, votre orientation. Merci* ».

Monsieur le Maire : « *Madame LACHENAL. Essayez de répondre* ».

Dominique LACHENAL : « *Je vais peut-être essayer de revenir à la dernière diapositive. Cela me semble le plus simple pour apporter une réponse. Vous n'aurez pas tous les éléments ici, nous sommes dans un débat d'orientation budgétaire, le BP est en cours de construction. Il n'est pas encore fait. Nous sommes d'accord ?*

Vous voyez ici les estimations des différentes recettes qui sont les recettes principales, celles qui sont le plus porteuses et les plus significatives. Mais encore une fois, je l'ai dit plusieurs fois dans le débat, n'oubliez pas, ce sont des chiffrages estimatifs. Depuis le début, j'ai également souligné que nous sommes sur une posture extrêmement prudente au titre des estimations. Vous n'avez donc pas tous les éléments ici. Ce n'est pas le CA et ce n'est pas la totalité des lignes qui composeront le BP, mais c'est un débat d'orientation budgétaire. Vous avez les tendances, les éléments essentiels, et ensuite, dans la présentation du BP, vous aurez la totalité des produits qui rentreront et qui composeront le montant qui n'est pas indiqué ici. Il ne s'agit donc pas du produit complet, du total des recettes réelles de fonctionnement. Les choses varient donc encore. Elles ne sont pas encore stables.».

Monsieur le Maire : « *Monsieur BOUCHER* ».

Michel BOUCHER : « *Je partage l'avis de Monsieur BENOIST pour dire qu'il faut regarder la fiscalité globalement. Il a tout à fait raison. Nous avons tenu le même débat d'orientation budgétaire au conseil communautaire, il y a peu de temps. Pour ceux qui n'y étaient pas, il y a eu une sorte d'unanimité. C'est-à-dire que l'opposition municipale n'a pas dit non à une augmentation d'impôts à l'Agglo. Il n'y a pas eu de vote mais nous savons à peu près interpréter vos interventions. Peut-être pas celles de Monsieur RITZENTHALER, mais je serais surpris que les autres membres de cette assemblée ne votent pas l'augmentation budgétaire qui sera proposée par Gabriel DOUBLET au niveau de l'Agglomération. Elle s'explique et nous l'avons expliquée par le développement de compétences, notamment celles que je porte au niveau de l'Agglo, au niveau du transport, et les dépenses afférentes à ces nouvelles mobilités. Elles sont nécessaires à la fois pour le temps que gagneront nos concitoyens et pour la qualité de l'air que nous respirerons.*

Concernant les compétences qui nous restent, je voudrais d'abord répondre à Monsieur BOGEAT qui est en général très pointu dans ses analyses. Je suis surpris qu'il dise que le niveau d'endettement par "tête de pipe", par citoyen, lui paraît élevé. J'ai du mal à comprendre. Il est bas par rapport aux strates de villes semblables. Effectivement, on nous dit à chaque fois : "Mais vous avez des recettes particulières". Oui, il y a un casino. Cela nous donne une situation financière qui est certainement meilleure que d'autres. Je pense que si nous avions effectivement historiquement moins de recettes, nous aurions tout simplement sans doute moins de services. Cela se passe plutôt comme cela. Je voudrais juste dire que la situation est quand même serrée. Elle est difficile. Il apparaît ici que quand nous avons 2% d'augmentation de personnel, cela semble facile à tenir. On peut nous dire que c'est trop. C'est extrêmement difficile à tenir, pour les raisons que vous avez données concernant le RIFSEEP, et avec les augmentations que nous avons chaque année pour nos personnels, avec le GVT, le Glissement Vieillesse Technicité, et le développement de notre population. En effet, s'il y a davantage d'enfants à l'école, davantage d'enfants vont au CLAE, et plus d'enfants mangent à la restauration. Il faut mettre des personnes en face. Madame MAYCA, ces personnes ne sont pas toutes titulaires, puisqu'elles font des vacations.

Je suis extrêmement content, ce soir, que Madame MAYCA défende le statut de la fonction publique. À la prochaine manifestation à laquelle je ne manquerai pas de participer à ce sujet, je vous garderai une place dans ma voiture, Madame MAYCA. Nous irons ensemble. Décidément, je vous avais déjà promis une sortie au bowling, que nous n'avons finalement pas faite. C'est vrai. Mais plus sérieusement, parlons de ce statut de la fonction publique et de la situation de nos agents qui travaillent dans une région telle que la nôtre. Ce ne sont pas des gens favorisés. Ils ont un salaire qui est bas en comparaison du coût de la vie dans une région chère comme la nôtre. Madame LACHENAL, je vous demanderai d'en tenir compte au niveau du RIFSEEP, en nous disant que ces personnels méritent une attention, y compris pécuniaire. Je vais vous demander de ne pas être au « minimum syndical » que le RIFSEEP permet, mais un peu plus haut, dans la mesure de nos capacités budgétaires. La situation est serrée. Et en être à ces faibles pourcentages d'augmentation de personnel, et être globalement plutôt stabilisés sur les dépenses générales, c'est extrêmement difficile à obtenir. Je le dis à tout le monde autour de la table. Tous ceux qui sont responsables et élus de service le savent. Je tiens à remercier l'ensemble des gens qui travaillent dans cette maison, l'ensemble des services, l'ensemble des cadres qui tiennent ce budget. Ils tiennent des services sans qu'on leur accorde d'augmentation budgétaire. C'est extrêmement difficile. L'avenir des collectivités locales et de leur budget, je ne le trouve pas florissant. Je pense qu'il nous faut tous en avoir conscience autour de la table, d'autant plus que dans peu de temps, nous mènerons des campagnes électorales pendant lesquelles nous irons de promesse en promesse pour que la neige soit ramassée avant qu'elle tombe. Il faudra être attentif à nos concitoyens, pendant ces périodes, pour montrer les choses telles qu'elles sont. En effet, la situation budgétaire n'est pas simple à gérer au niveau des collectivités locales. Quelquefois, l'exigence de certains citoyens envers les collectivités locales est extrêmement forte. Elle l'est de plus en plus. Parfois, cette exigence est alimentée. Je vais dire cela gentiment. Il faut y faire attention. Être élu, c'est dire aux gens les choses telles qu'elles sont. C'est-à-dire qu'ils bénéficient d'un certain nombre de services importants. Peut-être que quelques-uns seraient à développer. Mais le souci, c'est que je ne sais pas si nous serons capables de garder ce niveau de services dans notre ville, et pas seulement dans la nôtre, cela concerne l'ensemble des villes, du fait des montants des dotations budgétaires. Ces services sont extrêmement utiles au quotidien des habitants. Il est extrêmement difficile de gérer les budgets d'une Ville, quelque soit l'horizon politique auquel on appartient. Ce n'est pas un cri d'alarme, mais c'est une alerte qu'il faut que nous ayons tous à l'esprit. C'est quelque chose qu'il faut dire et il ne faut pas faire miroiter des choses nouvelles extrêmement coûteuses que nous ne saurions financer ».

Monsieur le Maire : « *Merci. Madame LUHO* ».

Magalie LUHO : « *J'avais juste une petite chose à éclaircir à propos des frontaliers. Je suis frontalière depuis 2010. Je voulais vous dire ce soir que les permis de travail ne sont plus attribués depuis le 1er octobre 2017. À Genève, une purge est en train de se faire envers les frontaliers. N'oubliez pas les votations à Genève à partir du 24 avril puisque Genève préfère mettre en avant tous ceux qui ont un CFC, leurs apprentis, plutôt que nous les frontaliers* ».

Un élu non identifié : « *C'est-à-dire qu'il y a des gens qui n'aiment pas les étrangers* ».

Magalie LUHO : « *Ce n'est pas le souci. C'est cette dotation. Vous bénéficierez à l'avenir de tout notre argent qui rentre concernant également la CMU que nous payons tous les trois mois. Mon salaire est imputé d'un tiers pour pouvoir remplir la dette de la Sécurité Sociale. Merci* ».

Monsieur le Maire : « *Monsieur BENOIST* ».

Jean-Pierre BENOIST : « *Monsieur BOUCHER, j'ai bien compris que vous étiez déjà en campagne, en tout cas à l'endroit des personnels de la Ville, mais j'exprimerai un petit étonnement. Je m'étonne que vous circuliez en voiture. Je croyais que vous ne circuliez qu'à vélo. Mais ce n'est pas sur ce point que je veux revenir* ».

Michel BOUCHER *: « Regardez où cela mène d'aller en vélo trop tôt !».*

Jean-Pierre BENOIST *: « Oui. Le point qui me paraît extrêmement important sur un plan politique, au fond, c'est celui de cette articulation entre les différents niveaux que connaissent les citoyens, c'est-à-dire entre les collectivités territoriales, les communes, les établissements publics de coopération, les départements, les régions et l'État. Je crois que c'est cette articulation qui est au centre du futur débat politique parce qu'à un moment donné, nous ne pouvons plus supporter les augmentations constantes sur une cinquantaine d'années. Il va bien falloir, un jour, trouver une règle pour juguler toutes ces augmentations. Je ne sais pas comment cela va se passer. Je ne viens pas ici pour vous jeter la pierre. Vous n'êtes pas responsable des déficits de l'État, Monsieur BOUCHER. Rassurez-vous. Mais je crois qu'à travers ce problème politique, une pédagogie politique doit être mise en œuvre. Je crois que tous les hommes politiques et tous les partis politiques ont quelque peu raté cette pédagogie politique.*

Revenons sur les augmentations qui vont avoir lieu à l'Agglomération. Je ne sais pas encore ce que je vais voter, Monsieur BOUCHER, mais ce qui est absolument regrettable dans ces augmentations, c'est qu'elles n'ont pas été présentées en amont. C'est-à-dire que nous n'avons pas dit : "nous allons faire un tramway, mais cela va vous coûter tant, à vous les contribuables». Nous n'avons pas dit cela. Au fond, comment avons-nous procédé ? Nous avons dit : "Nous allons faire un tramway". C'est magnifique, "demain, on va raser gratis". C'est aussi extrêmement magnifique, mais on s'est gardé de parler des coûts. Je ne pense pas qu'il y ait eu un calcul derrière cela. Simplement, je pense que nous avons une très mauvaise habitude en France de ne pas nous projeter financièrement, de ne pas prévoir les conséquences des décisions qui sont prises. Le coût du tramway et du CEVA n'a pas été annoncé. Or, ce sont des investissements considérables. Ils nécessitent des financements considérables. Le CEVA, entre parenthèses, est-ce que c'était vraiment à l'Agglomération de le financer ? Il y avait une carence ? Il fallait le faire. Il y a ici un parti pris politique qu'il fallait effectivement discuter. Et quelque part, ces discussions n'ont pas eu lieu. C'est dans ce cadre que s'insère le débat budgétaire qui aujourd'hui nous anime, et qui conduira demain à un vote. Je ne pense pas qu'il y aura de surprise dans le vote qui se dessinera au sein de cette assemblée. Mais je crois qu'il est important de resituer ce débat dans cette perspective, y compris historique, comme cela a été souligné, il y a quelques instants, pour apprécier la portée de tous les engagements qui sont pris ».

Monsieur le Maire : « *Monsieur AEBISCHER* ».

Christian AEBISCHER : « *Oui. Je voudrais souligner un élément de contexte, qui est quand même important. C'est certain que pour la fiscalité locale, il faut bien compter toutes les différentes taxes, mais en cette année 2018 aussi, il faut tenir compte du fait qu'une partie de la taxe d'habitation sera payée par l'État. Pour la collectivité, cela revient à peu près au même, mais du point de vue du citoyen, un certain nombre de citoyens dont les revenus globaux sont les plus bas n'auront pas de taxe d'habitation à payer, ou beaucoup moins que les années précédentes. C'est quand même un élément de contexte concernant la fiscalité. Dit autrement, je serais peut-être volontairement un peu provocateur, et je ne le pense pas forcément, mais augmenter les impôts à l'Agglo n'est pas forcément insupportable pour les hauts revenus. Si jamais les personnes qui n'en ont pas les moyens sont exonérées ou bénéficient d'une grosse baisse, ce n'est pas forcément scandaleux. Je me fais un peu provocateur volontairement, mais c'est quand même un élément qu'il faut prendre en compte.* ».

Monsieur le Maire : « *Madame FOURNIER et Monsieur BOGEAT, et s'il n'y a plus d'autres interventions, je pourrais conclure. Il n'y aura plus d'autre intervention après ? Donc Madame FOURNIER* ».

Madeleine FOURNIER : « *Je voulais intervenir en ce qui concerne les subventions du CCAS, pour que nous soyons bien clairs sur les orientations qui sont prises. Cela aurait pu inquiéter un certain nombre d'élus que, dans les perspectives 2018, la subvention prévue au BP baisse de 6,40% ou de 110 000 euros. Le budget du CCAS va être soumis au conseil d'administration du CCAS la semaine prochaine. Mais je voudrais dire que la baisse de subvention au CCAS n'est certainement pas liée à une baisse de nos actions sociales. Nous avons toujours une politique volontariste en termes d'action sociale auprès des personnes les plus en difficulté ou les plus fragiles sur notre agglomération. La baisse de la subvention est en fait liée à un travail qui a été fait au foyer-logement. Je vais encore l'appeler foyer-logement L'Eau Vive. C'est noté dans le document que vous avez reçu, mais je le souligne. Le taux d'occupation de ce foyer était en baisse ces dernières années. Cela obligeait le CCAS à apporter une subvention d'équilibre à l'établissement. C'était la seule solution parce que nous ne voulions pas augmenter les loyers des résidents restant. Il y a un gros travail qui a été fait qui permet d'arriver aujourd'hui à un taux d'occupation qui est pratiquement de 100%. Il nous reste encore du travail pour qu'il y ait une petite liste d'attente. Mais à travers cela, je voulais aussi souligner le travail de nos agents qui agissent pour qu'il y ait un équilibre budgétaire sans porter atteinte à la qualité des services apportés. C'est vraiment le cas au sein du CCAS* ».

Monsieur le Maire : « *Merci. Monsieur BOGEAT* ».

Sylvain BOGEAT : « *Merci. Je voulais juste rebondir sur la remarque de Monsieur AEBISCHER. Nous avons souvent tendance à penser que les dotations de l'État sont comme une manne tombée du ciel. Ce n'est pas le cas. Le soutien de l'État, c'est comme la corde qui soutient le pendu. On prend dans une poche pour donner dans l'autre. Il faut quand même avoir à l'esprit que ce ne sont pas les 20% de personnes qui continueront à payer la taxe d'habitation qui paieront pour les 80% restant. C'est bien l'État et, in fine, nous tous qui allons payer via le budget de l'État. Rien n'est gratuit* ».

Monsieur le Maire : « *C'est vrai. Je vous remercie. Je voudrais d'abord remercier Madame LACHENAL pour sa présentation très complète et puis le service finances, et notamment Jean-Noël BOSSON, qui a permis une présentation très précise. Je ne veux pas revenir sur les réponses qui ont été faites sur le fond, par les intervenants de la majorité, notamment les réponses faites par Monsieur BOUCHER, et les précisions apportées par les autres élus.*

Je ne peux pas m'empêcher de le dire, mais, Madame MAYCA, j'ai quelquefois du mal à vous comprendre. Si je me souviens bien, vous aviez fait, lors du précédent conseil, une intervention qui a été fortement reprise par la presse, sur le fait qu'il était scandaleux que nous votions un budget trois mois après le début de l'année. Ce soir, vous nous demandez de faire le débat budgétaire avec le compte administratif ! Comment voudriez-vous que nous ayons le compte administratif de l'année 2017 en décembre ou en novembre, de façon à pouvoir voter le budget à ce moment-là ? Vous voyez bien que votre remarque, qui peut se comprendre, va plutôt dans le sens de ce que font 80% des collectivités locales. Elles votent, quelle que soit l'orientation politique de leur majorité, le budget à peu près dans les mêmes délais que les nôtres, comme l'Agglo ou comme d'autres très grandes villes. Cela a été expliqué par Madame LACHENAL. C'est tout simplement parce que nous avons besoin des informations les plus sûres possibles pour pouvoir élaborer le budget. C'est déjà tellement compliqué ! Nous avons une telle pression. J'y reviendrai. Mais Monsieur BOUCHER l'a bien dit. Faire des prévisions à l'avance conduit à faire un budget dont on sait qu'il sera faux et qu'il faudra le corriger ligne par ligne. Il ne serait pas faux par mauvaise volonté, mais par manque d'information. Il nous semble que nous sommes dans la bonne marche quand nous avons le maximum d'informations et que nous faisons un budget au mois d'avril, comme nous allons le faire cette année. Encore une fois, nous sommes loin d'être les seuls. L'Association des Maires a donné le chiffre il y a peu de temps : 80% des collectivités procèdent comme nous le faisons, tout simplement parce que c'est plus sûr.

Je voudrais aussi vous remercier, mais Monsieur BOUCHER l'a fait, de défendre les situations des personnels les plus défavorisés. Mais ici aussi, excusez-moi, je vous ai souvent entendue, et quelquefois à juste titre, dire qu'il fallait absolument maîtriser les dépenses de personnel. Maîtriser absolument des dépenses de personnel, c'est être capable de faire ce que Madame LACHENAL a dit, c'est-à-dire avoir des missions sur un temps déterminé. Sur certains postes, on ne peut pas avoir un emploi définitif. Ce n'est pas un emploi précaire, c'est un contrat de travail avec un objectif précis. Comme cela a été dit également, quand on a des besoins sur 12 heures ou 14 heures par semaine, ce sont des vacations. Il faut trouver du personnel qui soit disponible pour assurer le périscolaire dont nous a parlé tout à l'heure Madame LOUNIS. Donc, attention à vos arguments. Je ne dis pas qu'ils sont faux. Ils apparaissent souvent comme contradictoires. Je tenais à vous le dire en toute honnêteté et en toute transparence.

Et puis, je poserai une question à Monsieur GACONNET parce qu'il a fait une intervention très simple tout à l'heure sur laquelle nous n'avons pas rebondi. Sans doute pas ce soir, mais lors du vote du budget, j'aimerais bien que vous disiez très clairement quels investissements vous auriez faits à notre place. Quels investissements prévus auriez-vous supprimés ? Bien évidemment, il ne s'agit pas d'en ajouter mais d'en faire à la place d'autres. J'attends donc cela avec intérêt, et ce n'est pas une question piège. Je vous laisse même un mois pour y réfléchir. J'attends de savoir quels sont les investissements que vous supprimeriez dans les 18 millions d'euros que nous avons prévus et ceux que vous mettriez à la place. Ce serait un vrai débat tout à fait intéressant. Je vous donne la parole puisque je vous ai interpellé. Je m'interromps dans ma réponse. Je donne la parole d'abord à Madame MAYCA qui me l'a demandée et puis à vous. Je reprendrai ensuite ma conclusion ».

Pascale MAYCA : « *Je voudrais simplement revenir sur le DOB. La nouvelle loi qui est parue n'était en application qu'à partir du 1er janvier 2018. D'accord ? Donc, ceux qui ont fait leur budget prévisionnel de 2018 en fin d'année 2017 n'avaient pas à appliquer entièrement le DOB tel qu'on le fait actuellement. Il n'était en effet applicable qu'à partir du 1er janvier 2018* ».

Monsieur le Maire : « *Dans la présentation, pas dans la réalisation* ».

Pascale MAYCA : « *Oui, dans la présentation. Nous sommes bien d'accord* ».

Monsieur le Maire : « *Ils devront donc refaire leur budget* ».

Pascale MAYCA : « *Tout à fait. Mais ils ont fait leur budget sans problème. Ils sont nombreux à avoir fait leur budget en décembre 2017, donc c'est possible. Ils l'ont fait pour 2018* ».

Monsieur le Maire : « *Ils vont le refaire* ».

Pascale MAYCA : « *Mais le vôtre n'est même pas finalisé, de toute manière ! Même le compte administratif n'est pas finalisé à cette heure-ci ! De toute façon, rien n'est finalisé. Même maintenant, vous n'avez pas les résultats définitifs. Donc de toute façon, cela ne change pas grand-chose.*

Par ailleurs, concernant les contrats, excusez-moi, mais si un salarié veut se trouver un logement, s'il veut stabiliser sa vie, ce n'est pas avec des contrats temporaires ou de missions qu'il peut y arriver. D'où l'intérêt de lui trouver des contrats qui soient pérennes. Je reviens là-dessus en disant que, pour moi, l'intérêt pour une personne quand on l'emploie, c'est de lui trouver un contrat pérenne et pas des contrats précaires ».

Monsieur le Maire : « *Je suis très content d'entendre votre position, et je suis sûr que vous voterez avec nous tous les avantages que nous donnerons aux personnels, notamment dans le cadre du RIFSEEP, de manière à le fidéliser et à lui donner les moyens de vivre sur ce territoire. Vous serez donc aux côtés de Monsieur BOUCHER pour manifester pour la défense du statut de la fonction publique. Ce sera très bien. Monsieur GACONNET* ».

Maxime GACONNET : « *Je le redis. Vous avez été élus en 2014 puis en 2015 sur un programme et l'on a les investissements qui vont avec. Je ne vais pas débattre, ni vous dire ce qu'il faut retirer ou créer. Je vous laisserai le plaisir de découvrir ce que nous allons proposer dans quelques mois* ».

Monsieur le Maire : « *Monsieur GACONNET, je suis désolé, ce n'est pas une réponse. Vous avez parlé très clairement, mais je vous laisse le temps de répondre et je vous interpellerai jusqu'au bout. Je n'attendrai pas la campagne électorale parce que nous gérons la Ville au quotidien. Nous ne sommes pas dans la campagne électorale, comme Monsieur BOUCHER l'a précisé. Je le dis simplement, vous avez dit qu'au sujet des 46 millions d'euros, vous auriez fait d'autres investissements. Au moment où nous allons voter le budget, j'espère que vous nous apporterez des précisions en termes d'investissement. Nous aurons un vrai choix politique, puisque vous ferez des propositions contre le budget que nous présenterons. Ce sera très intéressant. Et j'aimerais bien que vous alliez jusqu'au bout de votre démarche parce que le débat porterait ici sur le fond et non pas sur des détails. Je tenais à vous le dire très clairement.*

La deuxième remarque que je voulais faire, Monsieur BOUCHER l'a faite. Monsieur BOGEAT, je n'ai pas bien compris votre intervention sur l'endettement. Je crois qu'il y a des clignotants. Il faut que nous soyons extrêmement vigilants sur ce budget. Je vais y revenir. C'est compliqué. Monsieur BOUCHER l'a très bien expliqué et Madame LACHENAL l'a présenté en détail. Il y a eu de très gros efforts réalisés. Mais il y a des éléments qui clignotent et sur lesquels nous sommes particulièrement vigilants. Il y a des choses qui sont positives et qui sont le résultat de toute une politique de gestion menée depuis des années. Et la situation de notre endettement aujourd'hui est bonne. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas faire attention. Je connais votre honnêteté intellectuelle sur ce travail. Mais je pense que cet endettement est favorable. Il nous donne justement une marge de manœuvre. Vous avez vu les deux derniers tableaux présentés par Madame LACHENAL sur la diminution de l'endettement. On va y venir. Les voilà ! C'est l'évolution de l'encours de la dette. Si nous restons au niveau de la dette d'aujourd'hui, c'est-à-dire aux 30 millions d'euros, vous voyez les marges que cela nous donne. Cette dette nous permet de maintenir un taux d'investissement extrêmement important. Et évidemment, celui ou celle qui sera maire en 2027 aura beaucoup plus de marge de manœuvre. Et puis, il y a l'évolution de l'annuité de la dette. Quand on m'a présenté ce tableau, j'ai été extrêmement heureux. Je me suis dit qu'en 2024, celui ou celle qui sera maire aura d'un seul coup une capacité d'investissement tout à fait intéressante. C'est le résultat de notre politique financière menée depuis des années. Cela ne veut pas dire que tout est rose et qu'il n'y a pas des problématiques compliquées. Monsieur BOUCHER l'a dit.

Je dirai un mot sur les fonds frontaliers, parce qu'on en parle beaucoup. C'est fragile. Vous le savez bien, nous sommes la seule zone frontière sur toute la France à avoir ce statut. Mais nous l'avons aussi parce que nos anciens l'ont négocié à un moment donné. Et puis Genève bénéficie autant que nous du fait que les frontaliers payent leurs impôts de l'autre côté de la frontière. Nous avons donc un équilibre. Vous savez, quand nous sommes en équilibre, il ne faut pas qu'il y en ait un qui saute de la balançoire parce que tout bascule. Et là, nous restons bien sur la balançoire tous les deux, Suisses et Français, pour pouvoir maintenir cet équilibre.

Ensuite, il y a les campagnes scandaleuses sur les frontaliers qui se font encore aujourd'hui, au moment où il y a des élections en Suisse. Il y a même un parti. Je crois que c'est le MCG. Depuis, ils ont fait mieux. Ils ont créé un « Genève en Marche ». Je suis quand même désolé pour tous les amis qui se retrouvent dans "En Marche", parce que c'est un scandale d'avoir utilisé ce terme. C'est vrai, il faut bien le dire. Concernant le MCG, vous avez vu qu'il y a eu une votation extrêmement intéressante dimanche dernier sur le "No Billag", c'est-à-dire sur le financement de la radio et de la télévision publiques. Le résultat est tout à fait positif et intéressant. Nos amis suisses savent aussi voir les choses essentielles quand ils votent. Mais avez-vous eu la curiosité de voir l'affiche du MCG sur le "No Billag" ? Moi je l'ai revue, j'étais à Genève cet après-midi. Je l'ai revue et je me suis dit que ce n'était pas possible. Il y avait "No Billag". On ne savait pas s'il fallait voter pour ou contre, et il y était simplement écrit : "Moins de frontaliers". Le lien entre " No Billag", c'est-à-dire le financement de la radio et de la télévision suisse romande et les frontaliers, c'était quand même très fort. Je salue ici les frontaliers que j'aurai l'occasion de saluer demain à leur Assemblée Générale. Je salue les frontaliers qui vivent aujourd'hui quelquefois, dans certains endroits, une pression tout à fait scandaleuse. Je suis cependant beaucoup moins pessimiste que vous et je pense que Genève a tellement besoin des frontaliers pour faire fonctionner son économie (parce que sinon tout s'arrêterait ou presque) que nous avons encore un avenir tout à fait intéressant concernant le nombre de frontaliers.
Je suis d'accord avec la remarque de Monsieur GACONNET que, du fait de la variation du taux de change, les salaires des frontaliers baissent globalement aujourd'hui. Il y a ici une vigilance à avoir et je pense que nous devons l'avoir avec toute la partie française, y compris les départements de la Haute-Savoie et de l'Ain. Ce sont en effet des départements qui gèrent les fonds frontaliers et qui sont en direct avec Genève.

Je voudrais revenir sur une remarque intéressante de Monsieur BENOIST. C'est vrai que, pour ceux qui étaient au conseil communautaire, il y a eu un débat tout à fait intéressant sur le rôle de l'impôt. Gabriel DOUBLET ou moi-même - je ne sais plus qui l'a fait - avons parlé de la pédagogie de l'impôt. Je suis d'accord avec le fait qu'il faille prendre en compte de façon globale l'imposition. Les contribuables donnent de l'argent et nous devons bien évidemment globaliser leurs différentes contributions. Mais il ne faut pas parler uniquement de dégradation de la situation des contribuables et ne pas observer en contre-partie ce ce que nous faisons avec les impôts. Vous l'avez d'ailleurs dit, Monsieur BENOIST, pour le tramway et le CEVA. Ne fallait-il pas s'engager ? Je suis prêt à retrouver les déclarations du conseil communautaire, notamment celles du Premier Vice-Président en charge des Finances. Il a toujours annoncé que, lorsque le temps de la réalisation arriverait, il y aurait des charges supplémentaires. Il y aurait du fonctionnement à payer, et il faudrait trouver en face les recettes. Nous l'avons toujours dit. Cela arrive maintenant. C'est normal. Les infrastructures sont en train de se terminer. Nous avons donc bien prévu ces augmentations. Je l'ai dit au conseil communautaire et je le répète : augmenter les impôts pour ne pas apporter de services aux citoyens serait un véritable scandale et personne ne pourrait l'accepter. Mais si nous sommes dans l'obligation d'augmenter les impôts parce qu'en face nous mettons en place de nouveaux services qui répondent à des besoins réels des citoyens, en faisant en sorte de rester à un niveau raisonnable, nous pouvons dire que l'impôt est un élément de redistribution, donc de justice sociale. Y compris sur un territoire comme le nôtre où les inégalités de revenus sont très grandes. C'est un débat fondamental que je suis prêt à avoir à d'autres moments et à approfondir. Mais Monsieur BOUCHER l'a très bien dit, alors je resterai le plus court possible.

Finalement, le budget que Madame LACHENAL vous présentera dans un mois au nom de l'équipe majoritaire n'a vraiment pas été facile à établir. Nous avons été dans l'obligation de concilier des éléments très contradictoires. C'était la quadrature du cercle. D'un côté, nous avions des recettes en baisse. Je ne parle pas seulement des recettes d'État. Mais si on ajoute la baisse de 700 000 euros des fonds frontaliers (qu'on appelle recettes exceptionnelles), due au taux de change, ainsi qu'une baisse de 200 000 euros pour le Casino - j'espère que cela remontera ! -, nous avons presque 1 million d'euros de diminution de recettes. Ce n'est pas rien. Dans le même temps, nous décidons de ne pas augmenter la fiscalité et nous décidons de maintenir le niveau des services. Il faut aussi savoir, et ici réside la quadrature du cercle, que nous sommes dans une région attractive où la population arrive et où nous accueillons de plus en plus de monde. Demandez à Madame LOUNIS. Comment faire pour accueillir tous ces enfants supplémentaires en périscolaire ? Pourquoi sommes-nous dans l'obligation de construire des écoles ? Tout cela représente des charges importantes.

Et dans le même temps (et il n'a pas forcément tort), le gouvernement nous dit de respecter la limite de 1,2 % pour l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement. En étant dans une région qui se développe, nous pouvons aller jusqu'à 1,35 % annuels. Nous n'avons aucune obligation de le faire, mais nous savons que si nous ne respectons pas cette limite, nous nous ferons financièrement taper sur les doigts un jour ou l'autre. Nous tendons donc vers cet objectif. Et pour les personnels, nous nous sommes fixé nous-mêmes un objectif de 2%. Cela a été dit. Imaginez le travail qui a été fait dans cette mairie, par les services, par les élus de la majorité, notamment les adjoints en responsabilité des services. On a demandé un premier tour de vis, puis un deuxième, et enfin un troisième, pour arriver à présenter un budget comme celui-ci. C'est-à-dire que les efforts possibles ont été faits. Vous les verrez, ils ont été faits de la manière la plus équitable possible pour vous présenter, dans ces conditions, un budget équilibré.

Comme l'a fait Michel BOUCHER, je tiens à saluer les efforts réalisés par les personnels, sous la direction des élus. Nous avons respecté nos engagements au niveau de la Ville, comme nous l'avions dit dans notre campagne municipale : "Nous augmenterons les impôts une seule fois dans le mandat". Pas toutes les années. Cela n'a été fait qu'une fois. Nous n'avons pas augmenté l'année dernière. Nous avions également dit que nous maintiendrions un taux d'investissement extrêmement important. Nous en sommes à 18 millions d'euros investis. Imaginez-vous quels efforts il faut faire, quel autofinancement il faut dégager, et quelle capacité d'endettement nous devons avoir pour réaliser 18 millions d'euros d'investissement ? Je remercie Madame LACHENAL de l'avoir dit en conclusion, c'est en maîtrisant les dépenses de fonctionnement et en poursuivant notre politique sociale générale, notamment en termes de tarification.

Un budget, c'est aussi le résultat de choix politiques importants. J'espère que nous serons nombreux à le voter lors du prochain conseil municipal. Je vous remercie pour ce débat. »

Le conseil municipal,

- entendu la présentation des orientations budgétaires pour l'année 2018 effectuée par Madame Dominique Lachenal, adjointe aux finances,
- après en avoir débattu,

DONNE ACTE à Monsieur le Maire de ladite présentation et des orientations qui seront retenues dans le budget primitif 2018.

Monsieur le Maire : « *Je passe la parole à Madame LACHENAL. Elle nous parle du mandatement pour pouvoir poursuivre les investissements avant le vote du budget* ».

10) Mandatement avant le vote du budget primitif 2018 - Dépenses d'investissement

Rapporteur : Dominique LACHENAL

Dominique LACHENAL : « *Nous sommes dans une situation dans laquelle, le budget n'étant pas voté dès le mois de janvier, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement nécessaires. Le conseil municipal a, dans sa délibération du 29 janvier, déjà autorisé Monsieur le Maire à le faire pour un certain nombre de comptes. Mais il existe plusieurs travaux d'aménagement des espaces publics de Livron qui n'ont pas été inclus dans cette délibération. Ce sont des travaux qui ont fait l'objet d'avenants récents. Il faut évidemment les mandater pour qu'il n'y ait pas de souci sur la réalisation des travaux. Nous sommes donc ici à la fois sur 100 000 euros pour les 4 lots concernés et puis sur une partie d'aménagement qui correspond à une refacturation qui sera faite à Annemasse Agglo pour certains réseaux réalisés* ».

Des crédits concernant la réalisation des travaux, des acquisitions foncières ou des achats de fournitures de biens et services ont été ouverts au budget 2017 et seront repris dans l'état des restes à réaliser 2017. Ils seront complétés par de nouvelles inscriptions au budget primitif 2018.

Or, le budget de la Ville n'étant pas voté dès le mois de janvier, il convient (afin de ne pas retarder les mandatements) d'autoriser Monsieur le Maire à « engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent » ; ceci, conformément à l'article 15 de la loi du 5 janvier 1988, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2018.

Il est ici précisé que le conseil municipal a, par délibération du 29 janvier 2018, autorisé Monsieur le Maire à mettre en oeuvre l'article 15 de la loi du 5 janvier 1988, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2018, pour un certain nombre de comptes. Toutefois, les travaux d'aménagement des espaces publics de Livron n'ont pas été inclus dans ladite délibération.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à mettre également en oeuvre l'article 15 de la loi du 5 janvier 1988, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2018, pour les comptes détaillés dans le tableau ci dessous :

GEST 2018	NATURE	FONC-TION	OPE	PROJET / OPERATION	MONTANT € TTC
POLITIQUE DE LA VILLE	2315	822	1043	Aménagement Livron	100 000
				TOTAL OPERATION 1043	**100 000**
POLITIQUE DE LA VILLE	458143	822		Aménagement Livron	125 000
				TOTAL CHAPITRE 45	**125 000**
				TOTAL	**225 000**

Monsieur le Maire : « *Merci. Ce sera jusqu'à l'adoption du budget primitif 2018. Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?* »

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'exception de M.Gaconnet, Mme Mayca, M.Ritzenthaler et de Mme Luho qui s'abstiennent,

AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en oeuvre l'article 15 de la loi du 5 janvier 1988, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2018, pour les comptes détaillés dans le tableau ci dessus.

Monsieur le Maire : « *Nous passons à des conventions financières concernant le PLH, Monsieur BOUCHER* ».

11) PLH - Convention financière entre Annemasse-Les Voirons Agglomération, la ville d'Annemasse et SCIC Habitat – Opération « Quai d'Arve » sise 20, quai d'Arve

Rapporteur : Michel BOUCHER

Michel BOUCHER : « *Si vous me le permettez, Monsieur le Maire, j'ai quelques informations à donner au sujet des logements sociaux. La liste « Annemasse Bleu Marine » s'est exprimée dans le JIM, au sujet du logement social. C'est son droit. Vous avez tout à fait le droit d'être contre le logement social. Je n'ai pas réussi à vous convaincre lors des séances précédentes. Je ne réussirai pas ce soir non plus. Il n'y a pas de problème.*

Je voudrais juste éclaircir les choses puisque votre dernier paragraphe pourrait induire en erreur les lecteurs du JIM. Vous dites qu'actuellement la loi SRU impose un minimum de 25% de logement social et que la Ville se situe au-delà de ce chiffre. Vous dites aussi avoir lu que dans le projet de territoire, il était prévu par le PLH d'augmenter ce pourcentage à 42%. C'est pour le moins une fausse interprétation. Quand on parle des 25%, c'est ce que nous appelons le stock. Cela représente le pourcentage global dans la ville. Les 42% cités ici ne sont pas destinés à constituer un stock de 42% de logements sociaux. Chaque année, le projet de territoire demande que 42% de logements sociaux soient construits pour que l'Agglomération s'approche du chiffre de 25%, puisque nous sommes en dessous de ce chiffre au niveau de l'Agglomération. Pour se rapprocher de ce chiffre, il faut construire davantage de logements sociaux. Le but du projet de territoire n'est pas d'avoir 42% de logements sociaux à terme. Ce n'est pas du tout cela. Il s'agit seulement du fait que pour rattraper les logements manquants, l'objectif est de construire 42% de logements sociaux chaque année.

Je voudrais préciser que la ville d'Annemasse n'est pas concernée par ces 42%. La ville d'Annemasse n'a pas de rattrapage à faire. Il s'agit ici des communes de l'agglomération qui ont plus de 3 500 habitants et qui sont tenues de tendre vers ce pourcentage. Elles sont dans l'obligation de construire davantage de logements sociaux. Cela ne sera pas le cas de la ville d'Annemasse puisque nous avons 16 496 résidences principales sur la commune et que nous avons 4 294 logements sociaux au 1er janvier 2018. Je viens d'avoir les chiffres. Cela représente 26,03% de logements sociaux. C'est bien, mais ce n'est pas non plus pléthore puisque c'est 1% au-dessus de notre obligation.

Sachez que si nous ne respections pas ces obligations, si nous avions par exemple 20% de logements sociaux sur la commune, il nous manquerait à peu près 800 logements. Chaque logement manquant implique un prélèvement de 250 euros sur le budget communal. Cela représenterait un prélèvement de 200 000 euros par an si nous étions à 20%. Nous avons la chance de ne pas subir ce prélèvement et de n'avoir aucun risque de mise en carence qui nous ferait perdre toute capacité de gérer notre PLU, ainsi que le foncier. En plus de cela, ces logements sont bien entendu tous occupés par des gens qui en ont besoin pour vivre sur notre territoire. En un mot, les 42% ne représentent pas un objectif global. C'est le niveau de constructions par rapport aux logements neufs. La ville d'Annemasse n'est pas concernée puisqu'elle n'est pas en retard. C'est la mise au point que je voulais faire parce que quand on lit votre article, c'est un peu angoissant ».

Monsieur le Maire : « *Cela me permet de dire que je ne doute pas du souci qu'auront nos collègues, lors du prochain JIM, de corriger l'information qu'ils ont donnée. Monsieur BOUCHER* ».

Michel BOUCHER : « *Concernant les logements sociaux, je vous rappelle que nous délibérons sur deux choses : soit sur des conventions financières ; soit sur des garanties d'emprunts. Ce soir, il y a deux conventions financières dans le cadre du PLH. Je vais aller très vite. Annemasse Agglo et la ville d'Annemasse apportent leur contribution à la construction de logements sociaux. La première délibération concerne un programme prévu à l'angle des quais d'Arve et de la rue du Brouaz. Le permis a été attribué. C'est un bâtiment privé avec 20% de logements sociaux, parce que le permis a été déposé sous l'ancien régime du PLU. Il a 5 logements PLUS et 4 logements PLAI. La convention financière prévoit qu'Annemasse Agglo verse 23 250 euros, c'est-à-dire les trois quarts de l'aide. La ville d'Annemasse doit verser un quart de la somme, soit 7 750 euros pour ces 9 logements sociaux* ».

Pour faire face à la tension du marché du logement en particulier à vocation sociale, et dans le cadre du 3ème Programme Local de l'Habitat 2012/2017, les communes de l'agglomération annemassienne et Annemasse Agglo ont instauré le versement d'une aide forfaitaire et modulable de 1 200 € à 9 000 € par logement.

Aussi, il convient de signer la convention à intervenir pour la construction de 5 logements PLUS (prêt locatif à usage social) et 4 logements PLAI (prêt locatif aidé d'intégration) réalisée par SCIC Habitat, opération " Quai d'Arve ", sise 20, quai d'Arve.

Cette convention fixe les modalités de versement de l'aide du PLH communautaire à cette opération. En effet, aux termes de celle-ci, le montant de cette subvention s'élève, conformément à la décision du Président du 24 novembre 2017, à 31 000 € pris en charge de la façon suivante :

- Annemasse Agglo 23 250 €
- Ville d'Annemasse 7 750 €

Il est proposé au conseil municipal :

- d'accepter les termes de la convention à intervenir pour la construction de 9 logements (5 PLUS et 4 PLAI), réalisée par SCIC Habitat, opération « Quai d'Arve » sise 20, quai d'Arve. Cette convention fixe les modalités du versement de l'aide du PLH communautaire de cette opération ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

La commune d'Annemasse s'engage à verser la totalité de sa contribution au bénéficiaire, sur ordre d'Annemasse Agglo.

Monsieur le Maire : « *S'il n'y a pas d'intervention, nous ferons un premier vote pour cette convention financière. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?* »

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'exception de M.Ritzenthaler et de Mme Luho qui votent contre,

ACCEPTE les termes de la convention à intervenir pour la construction de 9 logements (5 PLUS et 4 PLAI), réalisée par SCIC Habitat, opération « Quai d'Arve » sise 20, quai d'Arve. Cette convention fixe les modalités du versement de l'aide du PLH communautaire de cette opération,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Monsieur le Maire : « *Merci. Monsieur BOUCHER* ».

12) PLH - Convention financière entre Annemasse-Les Voirons Agglomération, la ville d'Annemasse et Erilia – Opération « Le Cèdre Bleu » sise 22, rue du Chablais

Rapporteur : Michel BOUCHER

Michel BOUCHER : « *C'est la même chose pour une opération qui s'appelle "Le Cèdre Bleu" et qui est située rue du Chablais, en face de Chablais Parc. Il y a déjà eu une démolition. La construction commence en ce moment. Ce sont les mêmes montants. La convention porte sur 23 250 euros pour Annemasse Agglo et 7 750 euros pour la ville d'Annemasse. C'est aussi un programme privé avec 20% de logements sociaux* ».

Pour faire face à la tension du marché du logement en particulier à vocation sociale, et dans le cadre du 3ème Programme Local de l'Habitat 2012/2017, les communes de l'agglomération annemassienne et Annemasse Agglo ont instauré le versement d'une aide forfaitaire et modulable de 1 200 € à 9 000 € par logement.

Aussi, il convient de signer la convention à intervenir pour la construction de 4 logements PLUS (prêt locatif à usage social) et 2 logements PLAI (prêt locatif aidé d'intégration) réalisée par Erilia, opération "Le Cèdre Bleu", sise 22, rue du Chablais.

Cette convention fixe les modalités de versement de l'aide du PLH communautaire à cette opération. En effet, aux termes de celle-ci, le montant de cette subvention s'élève, conformément à la décision du Président du 13 novembre 2017, à 31 000 € pris en charge de la façon suivante :

- Annemasse Agglo 23 250 €
- Ville d'Annemasse 7 750 €.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'accepter les termes de la convention à intervenir pour la construction de 6 logements (4 PLUS et 2 PLAI), réalisée par Erilia, opération « Le Cèdre Bleu » sise 22, rue du Chablais. Cette convention fixe les modalités du versement de l'aide du PLH communautaire de cette opération ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

La commune d'Annemasse s'engage à verser la totalité de sa contribution au bénéficiaire, sur ordre d'Annemasse Agglo.

Monsieur le Maire : « *Merci. Avons-nous le même vote ?*».

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'exception de M.Ritzenthaler et de Mme Luho qui votent contre,

ACCEPTE les termes de la convention à intervenir pour la construction de 6 logements (4 PLUS et 2 PLAI), réalisée par Erilia, opération « Le Cèdre Bleu » sise 22, rue du Chablais. Cette convention fixe les modalités du versement de l'aide du PLH communautaire de cette opération ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Michel BOUCHER : « *Nous avons ensuite deux délibérations techniques.* »

13) Garantie d'emprunt – Halpades – Réaménagement prêt CDC n°1007944 par la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes - Opération « Arpège » - Prêt de 1 367 744,37 €

Rapporteur : Michel BOUCHER

Michel BOUCHER : « *Halpades nous sollicite pour un réaménagement de prêt. Il s'agit d'un prêt existant que nous avons garanti et que Halpades souhaite réaménager pour avoir davantage de taux fixes au niveau de la gestion de ses prêts. Le montant du prêt est de 1 367 744,37 euros. Vous avez la périodicité de remboursement. Le taux d'intérêt annuel fixe est de 1,48% et la durée est de 240 mois. Je vous propose donc de garantir cet emprunt qui n'est pas un nouvel emprunt, mais un emprunt modifié* ».

Monsieur le Maire : « *Avez-vous des questions ? Des votes contre ? Des abstentions ?* »

Dans le cadre de la stratégie de gestion de sa dette, la SA d'HLM HALPADES a décidé de réaménager une partie de son encours CDC indexé sur le taux du Livret A avec pour objectif d'accroître la part de son endettement à taux fixe, et, compte-tenu du niveau des taux fixes, d'optimiser le coût de la dette.

Dans ce contexte, la SA d'HLM HALPADES a décidé de contracter un emprunt complémentaire à taux fixe d'un montant de 1 367 744,37 € auprès de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes destiné à réaménager une partie de son encours sur l'opération de construction de logements sociaux situés à Annemasse « ARPEGE ».
Pour la réalisation de ce réaménagement, Halpades sollicite le conseil municipal de la commune d'Annemasse pour l'obtention d'une garantie d'emprunt à hauteur de 100 %.

Ceci exposé,

Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil,

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'exception de M.Ritzenthaler et de Mme Luho qui votent contre,

DECIDE

Article 1 : Le conseil municipal de la commune d'Annemasse accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement de toutes sommes dues en principal, intérêts, intérêts de retard, indemnités, frais et accessoires au titre du contrat de prêt contracté par Halpades auprès de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes, d'un montant principal de 1 367 744,37 €, dont les principales caractéristiques sont définies à l'article 2.

Article 2 : Les principales caractéristiques du prêt contracté sont les suivantes :

- Montant du financement : 1 367 744,37 €
- Durée : 20 ans (240 mois)
- Taux d'intérêt : Taux fixe de 1,48 %
- Profil d'amortissement : Progressif – échéances constantes
- Périodicité : Trimestriel

Article 3 : Monsieur le Maire est autorisé à signer en qualité de représentant du garant, le contrat de prêt et l'acte de caution à intervenir et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération, aux opérations que nécessiterait le cas échéant la mise en œuvre de la garantie et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Monsieur le Maire : « *Merci* ».

14) Garantie d'emprunt – Halpades – Réaménagement du prêt CDC n°1097840 par la Société Générale - Opération « Le Chorus (2 PLS) » - Garantie à hauteur de 197 109,09 €

Rapporteur : Michel BOUCHER

Michel BOUCHER : « *Nous avons ensuite la même chose pour un autre prêt de 10 millions d'euros, à un taux d'intérêt annuel fixe de 1,48% sur une durée de 240 mois. C'est aussi un emprunt existant modifié* ».

Monsieur le Maire : « *Même vote ?* ».

Vu la demande formulée par Halpades en date du 22 janvier 2018 et tendant à obtenir la garantie de la commune d'Annemasse pour un emprunt contracté auprès de la Société Générale en vue de réaménager un prêt souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC),

Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil,

Vu le contrat de Prêt à taux fixe en annexe signé entre Halpades Haute-Savoie, ci-après l'emprunteur, et la Société Générale,

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'exception de M.Ritzenthaler et de Mme Luho qui votent contre,

DECIDE

Article 1 : La SA d'HLM HALPADES a décidé de contracter un emprunt à taux fixe d'un montant de 10.000.000 euros sur 20 ans au taux de 1.48% auprès de la Société Générale, destiné à réaménager une partie de son encours, réparti de la manière suivante :

GARANT	N°de prêt	Type contrat CDC	Opération concernée	CRD au 02/01/2018	Montant refinancé par SG	% garantie	CRD garanti CDC	CRD garanti SG	%
ARGONAY	1058247	PLSDD01	ARGONAY MONT AVA 12 PLS	1 026 176,33	1 026176,33	100 %	1 026 176,33	1 026 176,33	
Total ARGONAY							1 026 176,33	1 026 176,33	10,262 %
CD74	1003350	PLUS 01	SEYNOD LOVERCHY 78 LGTS	1 113 564,20	1 101 247,63	100 %	1 113 564,20	1 101 247,63	
CD74	1004666	PLUS 01	SEYNOD Semnoz	1 114 620,58	1 114 620,58	100 %	1 114 620,58	1 114 620,58	
CD74	1014144	PLUS 01	LORNAY Ancienne Ecole	258 534,12	258 534,12	100 %	258 534,12	2580534,12	

CD74	1028703	PLUS 01	ARACHE Le Grand ROC	803 613,65	803 619,65	100 %	803 619,65	803 619,65	
CD74	1030659	PLUS 01	VALLEIRY ZAC POSTE	335 095,27	935 035,27	100 %	935 095,27	935 095,27	
CD74	1035067	PLUS 01	ST JORIOZ Résid. LA POSTE	471 840,25	471 840,25	100 %	471 840,25	471 840,25	
CD74	1038580	PLUS 02	SEYNOD BL SAVOIE	171 194,90	171 194,90	100 %	171 194,90	171 194,90	
CD74	1148198	PLSDD01	PRINGY Demeure du Château	62 735,99	62 735,99	90 %	56 462,39	56462,39	
Total CD74							4 924 931,36	4 912 614,79	49,126 %
CHAMONIX	1084119	PLSDD01	CHAMONIX Barrat	595 577,28	595 577,28	100 %	595 577,28	595 577,28	
Total CHAMONIX							595 577,28	595 577,28	5,956 %
ANNEMASSE	1097840	PLSDD01	ANNEMASSE Chorus	197 109,09	197 109,09	100 %	197 109,09	197 109,09	
Total ANNEMASSE							197 109,09	197 109,09	1,971 %
ANNECY	1028024	PLUS 01	CRAN GEVRIER ZAC Chorus	914 572,20	914 572,20	100 %	914 572,20	914 572,20	
ANNECY	1029431	PLUS 01	ANNECY Camille Claudel	742 136,32	742 136,32	100 %	742 136,32	742 136,32	
ANNECY	1030691	PLUS 02	CRAN GEVRIER Comte Vert	73 875,87	73 875,87	100 %	73 875,87	73 875,87	
ANNECY	1045337	PLUS 01	ANNECY Les Elfes	608 663,59	608 663,59	100 %	608 663,59	608 663,59	
ANNECY	1148198	PLSDD01	PRINGY Demeure du Château	62 735,99	62 735,99	10 %	6 273,60	6 273,60	
Total ANNECY							2 345 521,58	2 345 521,58	23,455 %
CD01	5030932	PEX 09	LANCRANS Grande rue	923 000,93	923 000,93	70 %	646 100,65	646 100,65	
Total CD01							646 100,65	646 100,65	6,461%
LANCRANS	5030932	PEX 09	LANCRANS Grande rue	923 000,93	923 000,93	30 %	276 900,28	276 900,28	
Total LANCRANS							276 900,28	276 900,28	2,769 %
Total général							**10 012 316,57**	**10 000 000,00**	**100,000 %**

Le conseil municipal de la commune d'Annemasse accorde sa garantie à hauteur de 1,971 % pour le remboursement d'un Prêt à taux fixe d'un montant total de 10.000.000 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Société Générale, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Société Générale, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le conseil municipal s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Monsieur le Maire : « *Il nous reste une dernière délibération. Madame LACHENAL, je vous retrouve à mes côtés sur le programme pluriannuel des formations. Je n'ai pas dit à ma droite, j'ai dit à mes côtés !* ».

Dominique LACHENAL : « *Cela dépend de quel point de vue on se place* ».

Monsieur le Maire : « *Absolument !* ».

RESSOURCES, ORGANISATION ET MODERNISATION

Ressources Humaines

15) Programme pluriannuel des formations en union 2018 - 2019

Rapporteur : Dominique LACHENAL

Dominique LACHENAL : « *Cette dernière délibération concerne à nouveau le personnel de la ville d'Annemasse. Nous sommes ici sur le programme pluriannuel des formations en union. Que signifie "formations en union" ? C'est un concept que vous n'avez peut-être pas encore vu. Nous sommes dans un schéma de mutualisation qui inclut la formation du personnel. Dans le cadre de ce schéma, un groupe qui s'appelle "Actions de formations en direction du personnel", composé des 12 communes et de l'Agglo, a été constitué. Ce groupe a travaillé non pas à une mutualisation (qui peut se mettre en œuvre, mais qui prendrait du temps), mais à élaborer un programme commun de formations construit sur la base des besoins recensés dans chacune des collectivités. Il s'agit de se mettre ensemble pour être plus efficients et plus efficaces en matière d'organisation, et surtout moins cannibales en matière de finances. Nous avons moins de déplacements et davantage de bien-être pour le personnel qui n'a pas à s'éloigner de son lieu d'habitation ou de son lieu de travail.*

Ce plan en union vient compléter celui qui est élaboré dans chaque collectivité et qui est obligatoire. Ce n'est pas quelque chose qui remplace. C'est quelque chose qui vient en plus et qui donne une dimension supplémentaire aux actions mises en place dans les collectivités chaque année. Le programme de formation comprend quatre axes, que je vous cite rapidement :
- hygiène et sécurité, avec des actions de formations permettant la prévention et la gestion des risques, notamment TMS, troubles du dos, des formations sauveteurs-secouristes, la formation des membres du CHSCT, la formation des référents de prévention et la sécurisation des chantiers ;
- management et communication ;
- formation aux fondamentaux et préparation aux différents concours. Nous travaillons ici sur des niveaux de connaissances en matière de finances publiques ou de marchés publics ;
- accompagnement du personnel de la petite enfance ou de l'enfance, en vue d'une adaptation à l'évolution des métiers en fonction des problématiques actuelles de société.
Ces axes permettent d'organiser des formations avec le CNFPT ou avec d'autres organismes que nous appellerons « en intra ». Cela signifie que chaque collectivité prend la main sur une formation. Elle la propose aux autres collectivités pour rassembler davantage de personnels intéressés. La formation est donc montée à moindre coût. Elle a la vertu de renforcer les plans de formations, de réaliser moins de déplacements et donc de respecter notre environnement durable. Et puis, il va sans dire qu'elle permet aux personnes du territoire de se connaître et de travailler ensemble. Voilà donc toutes les vertus rassemblées ».

Le schéma de mutualisation inclut la formation du personnel.

A cet effet, un groupe action mutualisé, "Action de formation en direction du personnel" a été mis en place en 2017. Il est composé de la communauté d'agglomération Annemasse-Les Voirons Agglomération et de ses douze communes membres.

Plutôt qu'un "service mutualisé de formation", les acteurs de ce groupe ont préféré élaborer un programme commun de formation, construit sur la base des besoins recensés par chacune des collectivités.
L'objectif est d'intensifier les relations et la co-construction de la formation sur le territoire intercommunal afin d'adapter et de répondre de manière optimale aux besoins de formation des agents au plus près du terrain.

Ainsi, en 2018-2019, sur diverses thématiques repérées en commun, chaque collectivité organisera une ou plusieurs formations en intra qu'elle ouvrira aux autres collectivités.

Ce plan de formation en union, qui vient compléter celui que chaque collectivité établit en interne annuellement, a été approuvé par le Comité Technique de la ville d'Annemasse le 9 février 2018.

Toutefois, la mise en oeuvre du programme de formation nécessite que chaque collectivité conclue avec le CNFPT (Centre de Formation de la Fonction Publique Territoriale) une convention qui définit les modalités de leur partenariat.

Au vu de ce qui précède,

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat de formation professionnelle territorialisée entre la Ville d'Annemasse et le CNFPT pour 2018-2019.

Monsieur le Maire : « *Merci. Y a-t-il des interventions sur cette délibération vertueuse ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?* »

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

AUTORISE Monsieur Le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat de formation professionnelle territorialisée entre la Ville d'Annemasse et le CNFPT pour 2018-2019.

Monsieur le Maire : « *Merci pour votre participation et bonne soirée* ».

Monsieur le Maire remercie l'assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire de séance, **Le Maire,**